Direction Générale des Services

P.V. N°01 XV 2022

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 24 JANVIER 2022

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Anne-Sophie BORDRY, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Julien RIPPERT

- Évelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Isabelle ROY

- François CONNAULT, donne pouvoir à Inès de RAGUENEL

- Daniel-Georges COURTOIS donne pouvoir à Philippe GOUJON

- Charlotte DESROUSSEAUX, donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER

- Louisa FERHAT donne pouvoir à Chantal ROLGEN

- Valérie GIOVANNUCCI donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE

- Anthony SAMAMA donne pouvoir à Grégory CANAL

- Anouch TORANIAN donne pouvoir à Florian SITBON

- Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos places afin que nous puissions commencer notre séance du Conseil d'arrondissement.

Anne SILHOL-SAUZAY nous a quittés laissant chez tous ceux qui l'ont connue le souvenir d'une grande dame d'une extrême gentillesse et d'une vie engagée au service de tous. J'ai aujourd'hui une pensée pour son mari, Bertrand, personnalité reconnue toujours très active dans le domaine de l'urbanisme, et leurs deux enfants, Cyril et Sylvia. Leur marque de famille fut durablement la défense de notre environnement. Dotée d'une personnalité que je qualifierai de solaire, Anne était à la fois une femme de conviction, de dialogue, et qui avait choisi le sens de sa vie. Son empathie, sa modestie, son sens de l'entraide, son rayonnement manqueront tant ses qualités transparaissaient dans toutes ses activités.

Étudiante en sociologie à Nanterre en 1968 où elle côtoya notamment Daniel COHN-BENDIT et GEISMAR, après avoir ensuite accompagné son mari à New York puis à Lyon durant une vingtaine d'années, Anne revint, avec joie, à Paris en 1994. Femme engagée au service de l'intérêt général, elle s'impliqua fortement dans le domaine de l'éducation comme vice-présidente nationale de l'APEEP et de son équivalent européen l'European Parents Association. De retour à Paris, elle renoua également avec les activités paroissiales protestantes d'entraide. Puis, prolongeant son engagement au service de ses valeurs et de ses concitoyens, elle décida de s'investir en politique, consciente que par-delà l'enjeu associatif, ses engagements devaient être menés à un autre niveau. Elle figurera parmi les représentants de l'UDF sur la liste d'union RPR–UDF du 15ème arrondissement en 2001. Élue Adjointe au Maire, elle eut la charge de deux quartiers et c'est dans ses fonctions au plus proche des habitants qu'elle porta à notre Conseil leurs besoins et leurs préoccupations. Elle assuma son mandat avec disponibilité et dévouement : astreinte le 15 août ou le

1er janvier, gestion d'incendies d'immeuble en pleine nuit ; autant d'illustrations de l'implication constante de tout adjoint. Elle mit un terme à sa carrière politique à l'issue de son premier mandat pour accompagner son mari à la retraite.

Anne savait tout ce qui faisait l'épaisseur d'une vie : l'importance de la famille, l'ouverture aux autres cultures, aux autres pays, la découverte de l'autre, le goût des voyages. C'est pour un autre voyage qu'elle nous a quittés brutalement. Je vous invite, mes chers collègues, à vous lever et à respecter une minute de silence.

Les élus du Conseil d'arrondissement respectent une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Avant de poursuivre l'ordre du jour de notre Conseil, je voudrais vous présenter Madame RETIF, ici présente, nouvelle directrice adjointe des services chargée de la démocratie locale. Je crois que nous sommes maintenant au complet avec notre directrice générale des services et ses trois adjoints.

1. **152022005 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Vous connaissez le principe. Je mets donc aux voix l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

2. **152022002 – Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 29 novembre 2021**

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de modification ? Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du CA-CICA du 9 décembre 2021**

Monsieur le Maire : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du CA-CICA du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

5. **152022001 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Hector VESPROUMIS et David AMIEL.

6. **152022004 – Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement du Conseil de la Jeunesse du 15e arrondissement**

Monsieur le Maire : La parole est à l'Adjoint compétent Louis LATINNE.

Monsieur LATINNE : Merci Monsieur le Maire. Très chers collègues, vous vous en doutez, ce soir est un jour particulièrement important pour nous étant donné qu'il s'agit d'un projet qui nous tient particulièrement à cœur, à savoir de relancer ce Conseil de la Jeunesse dans le 15ème arrondissement à destination des jeunes de notre arrondissement. Le 15ème est un arrondissement que l'on dit souvent familial et nous voulons en faire l'arrondissement de la jeunesse par excellence. C'est pour cette raison que nous voulons vous proposer de réinstaurer ce Conseil de la Jeunesse et ainsi proposer à la jeunesse de prendre toute sa part dans la vie de l'arrondissement, dans l'incarnation de l'ensemble des jeunes de notre arrondissement quelles que soient leurs conditions sociales, quels que soient les quartiers dans lesquels ils habitent et c'est pourquoi nous faisons cette proposition.

Comme vous le savez, ce Conseil avait déjà été créé il y a de nombreuses années puis mis en sommeil à la demande de la Mairie de Paris pour pouvoir instaurer le Conseil parisien de la Jeunesse. Nous avons décidé de le remettre en place afin de pouvoir donner aux jeunes du 15ème les moyens de pouvoir interférer, ou du moins de pouvoir agir, dans l'action du 15ème arrondissement, pouvoir comprendre le fonctionnement du 15ème arrondissement. Il s'agit de quelque chose de particulièrement important. Quand je parle du fonctionnement du 15ème arrondissement, j'évoque surtout celui de la Mairie de Paris dans son ensemble qui est un élément tout de même particulièrement difficile à comprendre entre les élus, les Directions, les arrondissements, la Mairie centrale, le Conseil de Paris, etc. C'est pour cette raison que nous avons voulu réfléchir à un Conseil qui

donnerait l'ensemble de ses prérogatives et de ses pouvoirs aux conseillers eux-mêmes avec une coprésidence donnée aux jeunes sans que des élus puissent interférer dedans.

Nous avons proposé cette nouvelle charte amendée à destination des jeunes qui sont dans la tranche du collège et du lycée pour une raison assez particulière, à savoir que le Conseil parisien de la Jeunesse ainsi que le Conseil des jeunes d'Île-de-France sont ouverts aux étudiants ou à partir de 15 ans. Nous voulons permettre à tous les jeunes d'assurer une transition entre le conseil des écoles qui avait été mis en place avant le Covid par notre chère collègue Chantal ROLGEN et désormais le Conseil parisien. Nous vous proposons donc ce Conseil qui serait une passerelle ; une passerelle de formation avec une volonté de former ces jeunes à l'art oratoire qui est quelque chose d'autant plus important désormais car, comme chacun peut le savoir, les épreuves du bac ont évolué.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons cette charte légèrement modifiée mais qui reprend tout de même majoritairement son historique et nous vous invitons à l'étudier et à éventuellement proposer des amendements pour qu'elle soit la plus à même de répondre aux besoins de notre jeunesse.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci et félicitations à Louis LATINNE et Hector VESPROUMIS pour le travail qu'ils ont accompli pour formaliser cette nouvelle charte. Ensuite, il restera à faire fonctionner ce Conseil. Qui souhaite s'exprimer ? Isabelle ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. J'en profite pour souhaiter mes meilleurs vœux à toute notre assemblée puisque nous n'avons pas pu avoir de cérémonie de vœux. Concernant la charte du Conseil de la Jeunesse, je me félicite que celui-ci puisse être remis en place dans le 15ème arrondissement. Il est effectivement important de permettre à la jeunesse de s'exprimer, de faire des propositions, de participer aux débats et aux dossiers du Conseil d'arrondissement mais aussi, comme cela est proposé, de voir quels types d'actions peuvent être menés pour la jeunesse dans le 15ème. Cela est important en termes de vitalité démocratique, d'apport d'idées et aussi pour la prise en compte des attentes et des besoins des jeunes du 15ème.

Notre groupe souhaite proposer deux amendements pour enrichir la charte. Le premier concerne l'âge. Je comprends que le Conseil de Paris de la Jeunesse a une tranche d'âge plus importante puisqu'elle va de 15 à 30 ans. Cependant, il nous a semblé un peu réducteur de mettre uniquement de 13 à 17 ans pour le Conseil de la Jeunesse du 15ème. Nous en avons souvent parlé au sein de ce Conseil : il y a de nombreux campus universitaires et d'étudiants dans le 15ème. De plus, il y a de nombreux jeunes qui ne sont pas étudiants mais qui travaillent ou qui sont au chômage dans notre arrondissement. Nous nous disions donc qu'il serait peut-être bien d'élargir jusqu'à 25 ans. Il s'agit d'une proposition qui peut, bien sûr, être débattue.

Concernant le deuxième amendement, nous nous disions que quitte à avoir cet échange entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de la Jeunesse, il serait possible d'aller un peu plus loin en proposant qu'une fois par an, comme cela est le cas pour le Conseil de la Jeunesse de Paris, le Conseil de la Jeunesse du 15ème puisse présenter un vœu qui serait débattu au sein du Conseil d'arrondissement. Il nous semble que cela pourrait être une étape intéressante pour aller un petit peu plus loin que ce qui est proposé et qui est déjà intéressant puisque nous pouvons leur soumettre des propositions du Conseil et qu'ils peuvent poser des questions. Cependant, formaliser un vœu est un autre type de travail et cela interpelle, de plus, l'ensemble du Conseil d'arrondissement. C'est pour cette raison que nous voulions également vous proposer cet amendement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Avant que l'Adjoint vous réponde, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BRAGÉ, allez-y.

Monsieur BRAGÉ : Bonjour Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à mon tour, je vous présente tous mes vœux pour cette année en espérant qu'elle soit meilleure que celle qui vient de s'écouler. Nous verrons.

Monsieur le Maire : Meilleurs vœux.

Monsieur BRAGÉ : J'ai entendu les propos de notre consœur et je les rejoins notamment sur la possibilité de faire la passerelle entre un vœu du Conseil de la Jeunesse vers notre Conseil d'arrondissement. Cela serait une chose tout à fait souhaitable.

Notre groupe souhaitait également proposer un amendement qui consisterait à donner la possibilité au Conseil de la Jeunesse d'auditionner

en quelque sorte chacun d'entre nous sur les sujets qui les intéressent ce qui éviterait, de ce fait, l'effet de mainmise de notre Conseil sur le leur puisqu'ils seraient les seuls décideurs de qui serait interrogé sur quel sujet et combien de temps et non pas l'inverse, c'est-à-dire nous nous invitons à leurs réunions et nous prenons la parole quand bon nous semble. Cette articulation permettrait d'aller dans la dynamique que vous souhaitez, c'est-à-dire de faire un Conseil de la Jeunesse au niveau du 15ème qui touche surtout les plus jeunes et donc d'avoir ce même effet que celui qui existe au niveau parisien et au niveau du conseil des associations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame IBLED.

Madame IBLED : Bonsoir. Merci de me donner la parole. Tout d'abord, je voulais saluer l'initiative de vouloir réactiver cette instance du Conseil de la Jeunesse. Je pense qu'il est bien de proposer à la jeunesse, qui a pas mal souffert avec le confinement, de s'investir à nouveau et notamment de prendre part à la citoyenneté de l'arrondissement. Donc, merci à vous.

J'avais juste une remarque sur l'article 9. Il est écrit que le Conseil de la Jeunesse du 15ème est coprésidé par deux de ses membres à parité, tirés au sort (on tire au sort les deux suivants pour la prochaine séance plénière) et que le Maire et son ou ses élu(s) délégué(s) à la jeunesse assistent de droit au Conseil. Je voulais savoir ce qu'il en était de l'opposition. Est-ce qu'elle peut participer, assister, ou seuls les représentants de la majorité peuvent participer au Conseil de la Jeunesse ? Si cela est le cas, est-ce qu'il est possible de permettre aux membres de l'opposition – au moins à un – d'y participer ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur VESPROUMIS.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes ce soir amenés à nous prononcer sur cette délibération qui aura, à mon avis, un impact fort sur la jeunesse de notre arrondissement. Elle est le fruit d'un travail que nous avons amorcé en 2020 et qui a impliqué, en plus de nous tous, les habitants puisque nous avons réalisé ces derniers mois une consultation en ligne qui a tout de même révélé qu'il y avait un certain engouement pour ce projet. Il s'agit de la modification d'une charte qui a déjà été votée il y a 20 ans par ce Conseil et celui de Paris mais dont le Conseil des jeunes du 15ème qu'elle cadrait a progressivement laissé la place au Conseil parisien de la Jeunesse alors représentatif des jeunes des différents arrondissements.

Depuis plus d'un an, nous avons rencontré de nombreux jeunes de notre arrondissement et de nombreuses associations qui œuvrent pour la jeunesse. Ils partagent tous le même constat : l'interface d'échanges entre les plus de 60 000 jeunes que compte le 15ème arrondissement, c'est-à-dire plus que certains arrondissements de Paris en termes de population globale, et la municipalité est trop mince. Nous rencontrons des jeunes qui veulent comprendre leur ville, apprendre l'exercice du débat démocratique, être utiles à leur arrondissement ou plus souvent à leur quartier mais aussi sortir de leur zone de confort telle que les sports, les associations, le collège, le lycée ou toute autre zone de rencontre. Nous rencontrons des associations qui, bien qu'elles œuvrent ouvertement pour tous, peinent souvent à donner un impact nouveau à leurs actions innovantes par manque de contacts dans certaines zones de l'arrondissement. Cette territorialité de l'action jeunesse, c'est ce que le Conseil parisien de la Jeunesse ne peut plus garantir à l'échelle d'un arrondissement et c'est ce qu'il s'agit de recréer ici avec ce Conseil de la Jeunesse du 15ème. Cette ambition ne peut être honorée si elle se limite à l'échelon de l'arrondissement et c'est pourquoi nous soutenons la composition de ce Conseil à égale répartition entre les quartiers de l'arrondissement. Ainsi, ce sont bien les jeunes du 15ème dans toute leur richesse qui seront le cœur de ce Conseil. Aussi, il est important de mentionner à la fois l'attention particulière qui a été portée à la création de commissions qui donneront au Conseil son importance de fond et la démarcation inédite entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil des jeunes, puisque seuls les élus tirés au sort siègent dans ce dernier et qu'il pourra recevoir toute personne dont la compétence leur semblera utile lors de ses travaux.

J'en profite pour rebondir sur ce qui a pu être évoqué par Monsieur BRAGÉ et Madame IBLED concernant le fait qu'au moins un représentant de l'opposition puisse siéger dans le Conseil. Nous avons absolument voulu déconnecter tout lien politique entre le Conseil des jeunes et les élus de l'arrondissement. C'est pour cette raison que nous avons tout de même intégré la possibilité pour le Conseil de faire venir toute personne dont il jugerait la compétence utile pour ses débats. Cela inclut évidemment les Conseillers d'arrondissement de l'opposition ou de l'exécutif. Monsieur BRAGÉ, vous pouvez lire l'article 11 afin de voir s'il vous convient dans sa forme actuelle.

Nous espérons voir les jeunes régulièrement tirés au sort s'épanouir dans ce nouveau Conseil, devenir de véritables échos de la jeunesse pour notre

Conseil mais aussi des actions qui leur sont adressées dans leur quartier. Nous espérons enfin les voir s'enrichir de connaissances nouvelles lors de leurs séances de travail, lors des formations et au fil des visites qui leur seront dédiées.

Enfin, un dernier point sur l'âge : nous avons laissé la limite qui avait été instaurée en 2002 et 2001 de 17 ans pour la simple et bonne raison qu'à partir de 18 ans, on peut voter, on peut être élu, on peut créer son association et celle-ci peut être représentée en conseil de quartier. Il y a plein de moyens de devenir engagé démocratiquement à 18 ans. Enfin, pour des personnes de 13 ans qui siégeraient dans le conseil de la jeunesse, se retrouver face à des personnes de 25 ans qui auraient peut-être beaucoup plus d'expérience politique, syndicale ou associative, il serait difficile de s'exprimer et d'avoir la même égalité dans l'échange. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour ces orientations, ces compléments d'information et ces réponses à un certain nombre d'orateurs. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole au rapporteur Monsieur Louis LATINNE ; s'il a des éléments à ajouter.

Monsieur LATINNE : Merci à chacun pour ces interventions et ces premiers échanges. Je n'ai, en effet, pas grand-chose à rajouter aux propos d'Hector sur l'âge. Nous nous sommes demandé s'il fallait l'augmenter, s'il fallait aller plus loin et permettre à plus de jeunes de pouvoir s'exprimer dans ce Conseil. Pour tout vous dire, nous nous sommes énormément basés sur le Conseil parisien de la Jeunesse. Nous nous rendons compte que, certes, s'il est à partir de 15 ans, il va également jusqu'à plus de 30 ans et on se retrouve avec énormément de jeunes qui sont dans la trentaine d'années. Nous avons pu recevoir ce Conseil parisien de la Jeunesse dans le 15ème. Nous l'avions « hébergé » - si je puis dire – à un moment où Madame BIDARD souhaitait le faire représenter dans les différentes Mairies d'arrondissement. Nous nous rendons compte que ce sont toujours les mêmes personnes qui prennent la parole. Il s'agit souvent de personnes assez politisées qui, d'une certaine manière, ont une maturité bien plus importante. Dès lors que l'on veut que ce Conseil soit, d'une part, apolitique et, d'autre part, un moyen d'émancipation pour ces jeunes et surtout de création de leur propre orientation, de leur propre capacité à s'exprimer, il nous paraissait assez complexe de mêler des jeunes de 13 ans avec des jeunes de 25 ans. De plus, nous avons repris le

point assez clé qui est qu'à 18 ans, on peut se faire élire. Nous avons quelques exemples dans ce Conseil. S'il devient très complexe de devenir Conseiller de Paris à 18 ans, cela est possible en Conseil d'arrondissement. Nous avons donc eu cette logique-là.

De la même manière, si vous regardez les commissions, il y a bien celle à la vie associative, culturelle et bénévole et la logique est bien là de demander à ce Conseil de la Jeunesse de développer au maximum la vie associative et de pousser les jeunes à créer des associations, ce qui leur permettra ensuite d'être représentés dans les conseils de quartier, d'être représentés à l'assemblée des associations du 15ème arrondissement et donc d'avoir tous ces éléments à portée de main pour pouvoir s'exprimer. Sans compter qu'au-delà de ces 18 ans, il y a également de nombreuses autres associations qui existent comme le Parlement des étudiants ou également d'un point de vue plus international, les Model United Nations. Tous ces éléments font que les jeunes ont beaucoup plus de capacités à partir de 18 ans à pouvoir s'exprimer, à pouvoir agir politiquement, socialement, etc. Pour cette raison nous souhaitions vraiment le cloisonner sur cette tranche d'âge du collège et du lycée et permettre de donner un élément en plus pour ces jeunes afin de se développer. Pour l'âge, je dois donc reconnaître que je n'y suis personnellement pas très favorable. À l'issue des débats avec Hector et Monsieur le Maire, je peux vous confirmer que nous ne sommes globalement pas favorables à augmenter l'âge.

Pour ce qui est du vœu, tout à fait. Je l'imaginais même comme cela lorsque je lisais la charte mais c'est mieux de le préciser et de bien l'indiquer. C'est d'ailleurs une disposition qui existe au Conseil parisien de la Jeunesse, comme vous l'avez précisé, et qui a toute sa place dans cette charte. Cela permettra justement de mettre en avant notre volonté de donner aux jeunes la capacité d'agir dans la vie de la cité.

Enfin, en ce qui concerne la représentation ou la capacité des élus à s'exprimer dans ce Conseil, nous avons justement cet article 11. Nous l'avons rédigé de cette manière pour qu'il soit suffisamment vague afin de pouvoir donner l'opportunité aux jeunes d'inviter les élus de leur choix ou des personnes non élues. Nous espérons d'ailleurs beaucoup de cela : des personnes très spécialisées sur certains sujets en fonction des thématiques qui seront traitées mais aussi afin de retirer tout caractère politique à cette charte et qu'elle soit la plus neutre possible. Ceci étant, si vous jugez important de rajouter cette notion selon laquelle il est possible

d'auditionner les élus, nous pouvons très bien faire cette modification. Toutefois, je vous propose tout de même qu'elle soit adoptée à l'unanimité sur ce point parce que cela implique de politiser cette charte.

Enfin, concernant l'article 9 selon lequel le Maire et son ou ses élu(s) délégué(s) à la jeunesse assistent de droit au Conseil : nous avons fait quelques visios avant ce Conseil pour vous présenter cette charte et l'article initial disait que le Maire et ses élus délégués étaient membres de droit de ce Conseil. Nous avons justement voulu retirer cette notion pour bien montrer qu'il est là, à l'image de notre directrice générale des services et de ses adjoints, non pas pour interférer politiquement mais pour venir en appui et représenter. Ce n'est absolument pas pour conduire les débats. Il n'y aurait pas d'interventions politiques, si ce n'est une demande de la part des jeunes d'avoir quelques informations sur les actions menées par la Mairie. Encore une fois, ce n'est pas du tout politique, sachant que, comme cela est indiqué dans l'article 2, les séances sont publiques et permettent donc à tout membre de ce Conseil d'être présent et d'écouter ce qui se dit.

Monsieur le Maire : Merci de ces réponses. Pour résumer, vous acceptez la proposition du groupe Paris en Commun sur l'ajout de vœux en plus de questions. Comment cela se formalise-t-il et dans quel article ?

Monsieur LATINNE : Si je ne m'abuse, cela doit être dans l'article 3 ou l'article 4. C'est au choix.

Monsieur le Maire : Il faut le préciser.

Monsieur LATINNE : Ce serait plutôt l'article 4. Étant donné qu'il est mentionné que le Maire peut demander au Conseil des Jeunes d'émettre un avis sur un dossier ou participer à l'activité de la municipalité, nous pouvons rajouter dans ces dispositions le fait de proposer un vœu annuellement.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que cela veut dire ? Dites exactement ce que vous proposez car nous allons l'intégrer dans l'article 4. Je donne la parole à Madame ROY qui est l'auteure de la proposition.

Madame ROY : Nous avions envoyé une formulation qui consistait à dire : « *Le Conseil de la Jeunesse du 15ème peut également interpeller une fois par an le Conseil d'arrondissement du 15ème à travers la présentation d'un vœu qui sera débattu lors du Conseil d'arrondissement suivant.* ».

Monsieur le Maire : Vous mettiez cela dans l'article 4 ?

Madame ROY : Dans le 14 mais cela convient aussi dans le 4.

Monsieur le Maire : Oui, ce sera mieux dans le 14. Vous êtes d'accord pour le rajouter dans l'article 14 ?

Monsieur LATINNE : Saisir plutôt qu'interpeller.

Monsieur le Maire : Saisir, OK. Merci. Il n'y a pas d'autre demande de modifications de la charte de votre part, Monsieur LATINNE ?

Monsieur LATINNE : Non pas de mon côté.

Madame ROY : Je suis désolée mais il y a une faute d'orthographe à l'article 3. Il serait mieux de la corriger. « *L'organisation de débats et d'événements ayant attrait* ». C'est : « *ayant trait à la jeunesse* ».

Monsieur le Maire : Oui. Merci de votre vigilance.

Madame ROY : Est-ce que je peux me permettre une petite question ? Comment allez-vous faire connaître le fait de pouvoir candidater à ce Conseil de la Jeunesse ? Puisque nous sommes sur la tranche d'âge 13–17 ans, vous allez vous adresser aux collèges et aux lycées ?

Monsieur le Maire : C'est une bonne question à laquelle Monsieur LATINNE va répondre.

Monsieur LATINNE : Exactement. Grâce à notre collègue Madame de RAGUENEL, nous allons pouvoir envoyer un message à l'ensemble des chefs d'établissement pour les informer de la mise en place de ce Conseil. Dans un second temps, via les espaces de communication des jeunes, nous allons les inviter à candidater. S'ajoutent les réseaux sociaux habituels et éventuellement les communications dans le *Journal du 15*. Nous comptons également sur vous.

Monsieur le Maire : Bien. Voilà ce qui est retenu dans la charte. Je vais donc, avec les amendements qui ont été intégrés, la soumettre au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Félicitations. Bonne route au Conseil de la Jeunesse du 15ème.

Applaudissements.

7. **2022 SG 3 – Signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (Piscine Didot, dans le 14ème, et Piscine La Plaine, dans le 15ème)**

8. **2022 DU 23 – PLU – Compatibilité avec le projet « Site Tour Eiffel » (7e, 15e et 16e) – Approbation**

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette délibération, la Ville de Paris nous demande de permettre le lancement du chantier du site tour Eiffel dans quelques semaines, au deuxième trimestre. Ce projet nécessite, en effet, pour entrer dans une phase opérationnelle de modifier le PLU afin d'autoriser des constructions nouvelles aux abords de la tour Eiffel et sur le stade Émile-Anthoine.

Cependant, derrière cette délibération à l'apparence technique, sous couvert de mise en compatibilité du PLU, la Mairie de Paris en profite pour clore, en catimini me semble-t-il, la consultation menée en octobre–novembre 2021. Rappelons que plus de 6 000 avis ont été déposés en quelques semaines avec un résultat sans appel : plus de 90 % des participants rejettent ce projet. Les doléances des Parisiens, qu'il s'agisse de la surexploitation commerciale du Champ-de-Mars, des reports de circulation, de la réduction des espaces verts, sont fidèlement transcrites dans le rapport final de cette PPVE. Mais, c'est en lisant les réponses esquissées par la Ville que l'on mesure le fossé entre la vie des Parisiens et les amendements souvent cosmétiques que la Mairie de Paris pourrait envisager. Car, l'exécutif parisien ne s'engage, pour l'essentiel, qu'à mener des études de faisabilité complémentaires. J'en prendrai seulement quelques exemples.

Premièrement, la Ville qui s'apprête à engorger comme jamais les quartiers Bir-Hakeim et Dupleix avec la fermeture du pont d'Iéna, je cite, « *étudiera la création d'un « tourne à gauche » sur le pont de Bir-Hakeim depuis l'avenue de New York en direction du 15ème.* ». Je vous laisse juger de l'intérêt de cette éventuelle modification alors que les garants ont demandé de prêter particulièrement attention aux ponts de Grenelle et de Bir-Hakeim, comme nous-mêmes nous le demandons depuis des mois.

Deuxièmement : le maintien de la traversée du Champ-de-Mars au moins en bus. Il s'agit d'une demande forte et constante des riverains, des élus. Cette question est aussi renvoyée à une étude de faisabilité. Nous peinons à comprendre pourquoi le maintien de cette traversée à l'identique de la situation actuelle nécessite des études, à moins qu'il ne s'agisse, là aussi, d'une manœuvre dilatoire.

Troisièmement, une autre étude sera menée pour accorder, je cite, « *plus d'importance au végétal et à la nature dans ce projet* ». C'est une manière d'en reconnaître – peut-être tardivement – les insuffisances alors qu'il est prévu – je le rappelle – de raboter et de surélever les pelouses du Champ-de-Mars ou de recouvrir de béton les allées cavalières ; autant d'aspects qui ont légitimement rencontré la désapprobation des Parisiens.

Je terminerai cette intervention en exprimant un désaccord total sur la méthode. Ce soir la Ville veut clore la consultation par quelques paragraphes glissés dans l'exposé des motifs d'une délibération technique sur le PLU. Le premier Adjoint s'était engagé à rencontrer les trois Maires d'arrondissement ; promesse non tenue à ce jour. Il devait rencontrer les comités de riverains ; ils attendent toujours. La consultation devait faire l'objet d'une restitution publique – demande claire des garants – ; les Parisiens n'y auront, semble-t-il, pas droit, aucune date n'est fixée.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous comprendrez qu'entre ces engagements non tenus et la vague promesse de réaliser des études, cet épilogue de la pseudo-consultation sur le projet Eiffel ne convient pas. Il en faudra plus pour convaincre les Parisiens et leurs élus, si cela est encore possible, de l'intérêt du projet.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé les problématiques de ce dossier. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonne année à toutes et tous. Est soumis à notre avis un projet de délibération de mise en conformité du PLU dans la perspective de la vaste opération d'aménagement du site de la tour Eiffel. Ce projet conçu dans la perspective des JO 2024 et en particulier son étude d'impact ont été soumis pour avis à l'autorité environnementale qui s'est prononcée le 10 mars 2021. Assez critique, cet avis soulignait le caractère incomplet du dossier dans la mesure où l'étude d'impact qui devait porter sur toutes les

phases du projet (avant, pendant, post-JO) ne portait que sur la première phase à horizon 2024. Cet avis relevait également que le projet semblait accorder systématiquement la préférence pour les variantes se référant à l'esthétique du site au début du XX^{e} siècle, le plus souvent au détriment des variantes plus végétales. Cet avis recommandait ainsi d'accroître la place du végétal dans le projet afin qu'il soit plus adapté au changement climatique.

C'est dans ce contexte que notre groupe a déposé en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris deux vœux en avril et en novembre 2021 demandant un certain nombre de choses et plus particulièrement que des précisions et garanties soient apportées aux habitants sur la limitation des activités événementielles sur le site, par exemple par la création d'une structure de gouvernance ou par la mise en place d'un plan de gestion dédié. Il demandait également que les variantes du projet accordant une place plus importante au végétal et à la nature soient réexaminées et privilégiées et plus particulièrement que la superficie actuelle des pelouses, notamment de la pelouse centrale du Champ-de-Mars, soit préservée. Il demandait également qu'une continuité cyclable dans les deux sens de circulation soit prévue entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars.

Des échanges ont lieu en ce moment avec l'exécutif. J'espère qu'ils pourront être constructifs. Dans cette attente, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention et d'avoir rappelé vos positions. Madame IBLED, vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Dès le lancement par la Ville de Paris du projet OnE Site en 2019, les riverains ont manifesté leur inquiétude. D'ailleurs, l'autorité environnementale avait déjà rendu en mars 2021, un rapport sur l'aménagement du site tour Eiffel avec de nombreuses réserves. Les associations parties prenantes ont également déploré ce projet et l'absence de concertation. La concertation publique menée entre le 11 octobre et le 17 novembre a recueilli plus de 6 000 avis. Deux membres de la Commission nationale du débat public (la CNDP) ont noté qu'il y avait une participation forte et qu'il y avait également de fortes tensions lors des réunions publiques. Les deux garants ont aussi expliqué qu'une très grande majorité des participants, essentiellement des riverains, avaient exprimé leur opposition au projet ; position que nous avons soutenue en portant un vœu au Conseil de Paris.

Ici, dans cette délibération, la Mairie de Paris nous demande de valider la mise en compatibilité du PLU afin de pouvoir lancer l'aménagement du site. Cependant, le problème reste finalement le même puisque malgré la concertation et malgré l'opposition des riverains et de l'ensemble des parties prenantes, la Mairie de Paris propose un saupoudrage d'aménagements avec moins de bacs végétalisés, l'étude d'un nouveau mobilier, l'étude de nouveaux revêtements plus perméables pour être sur le site en lui-même au pied de la tour Eiffel et la réflexion pour un nouveau plan de circulation. On peut noter que les questions des reports de circulation, de sécurité, de protection du patrimoine ne sont toujours pas traitées, que l'on ne peut pas proposer ce projet aux Parisiens car il n'apporte rien sur le plan écologique, qu'il abîme le patrimoine Belle Époque et qu'il va accentuer la pollution aux particules fines avec les reports de circulation qui ne sont toujours pas réglés. À côté de cela, en toute liberté, on étudie un PLU bioclimatique à la Mairie de Paris. Cherchez l'erreur.

Monsieur le Maire : Vous pouvez d'ailleurs ajouter la tour Triangle.

Madame IBLED : Effectivement. Toujours dans notre arrondissement, d'ailleurs. Comme d'habitude, on confond ici vitesse et précipitation, et peut-être que finalement ce sont les facilités de vote engendrées par l'arrivée des Jeux Olympiques qui expliquent une telle pression pour faire passer ce projet. Bref, toutes ces incohérences qui demeurent font que nous ne voterons pas cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. C'est clair. D'autres interventions ? Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Bonjour mes chers collègues et à mon tour, je vous présente mes meilleurs vœux à toutes et tous.

Monsieur le Maire : Meilleurs vœux.

Monsieur SITBON : Nous avons déjà fait le débat à de multiples reprises, nous n'allons donc pas être très longs. Cela ne vous surprendra pas, notre groupe soutient évidemment ce projet qui est très beau. Contrairement à vous et à ce que vous en dites, ce que je retiens, c'est la possibilité pour l'ensemble des Parisiens de se réapproprier ces espaces qui sont, il faut le dire, utilisés actuellement et essentiellement par des touristes et d'en faire rien de moins qu'un nouveau grand parc parisien. Contrairement à des chiffres fantaisistes qui ont parfois été donnés, la superficie totale de

la végétalisation ne diminue pas mais croît au contraire. C'est un solde positif de 17 000 m². Les pelouses du Champ-de-Mars qui sont souvent citées ne sont que réorganisées différemment. Elles sont sur un métrage constant. Nous ne perdons donc pas d'espaces de végétalisation. Je ne rentre pas plus dans les détails puisque j'y suis rentré lors d'un précédent Conseil sur cette question.

Concernant la question du patrimoine, c'est encore faux que nous ne le respectons pas : il y aura une réorganisation dans le respect du patrimoine des différents objets qui se sont accumulés au cours du temps. De plus, au temps de Proust, il n'y avait pas autant de pots d'échappement place du Trocadéro.

Il fallait donc trouver l'équilibre entre les préconisations de l'autorité environnementale et celles du patrimoine ; un équilibre ténu à trouver. Il y a des améliorations qui sont encore sans doute à trouver ; certaines sont déjà posées sur la table et d'autres seront – je n'en doute pas – à venir. Cependant, ce que je retiens, c'est que c'est un très grand et beau projet. Aux frontières de notre arrondissement, nous aurons un grand parc dans lequel les habitants du 15ème pourront aller se promener avec grand agrément. Et, si le groupe GEP pose des pistes d'amélioration qui sont intéressantes et à étudier, j'ai un peu l'impression que la droite pourrait avoir l'honnêteté de dire qu'elle s'oppose tout simplement à nouveau à un projet de réduction de la voiture. Nous voterons donc évidemment cet aménagement du PLU.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si l'argument d'être favorable à la circulation automobile et contre la réduction de la voiture satisfera les Verts qui s'abstiennent, je vous le rappelle, sur votre délibération. Enfin, c'est votre problème. D'autres interventions ? Non. La parole est à la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nos derniers échanges sur le projet OnE datant de notre Conseil du 8 novembre, je reviens sur les dernières étapes intervenues depuis lors. Tout d'abord, comme de nombreux habitants du 15ème, nous avons participé aux réunions programmées dans le cadre de la procédure de participation par voie électronique qui s'est déroulée du 11 octobre au 17 novembre en présentiel et en distanciel. Ensuite, dans le cadre de cette procédure qui a fait l'objet de 6 000 contributions exprimant une opposition massive au projet, avec vous Monsieur le Maire et mes collègues Agnès EVREN, Grégory CANAL et Jacques-Henri

SEMELLE, nous avons déposé une contribution écrite détaillant chacune des préoccupations que nous relayons avec constance depuis 2019.

Alors qu'en est-il aujourd'hui ? Le coût du projet a explosé passant de 72 à 107 millions avant même le début des travaux et alors que l'endettement de la Ville atteint 7,2 milliards. Lors du Conseil de Paris du 16 novembre, l'exécutif a rejeté notre demande de suspension et de révision du projet OnE dans le cadre d'une véritable concertation. Nos inquiétudes et la quasi-totalité de nos propositions maintes fois réitérées, que ce soit dans nos débats, à travers nos avis défavorables sur les permis de construire ou encore dans le cadre de la concertation, sont restées lettre morte ; l'exécutif semblant considérer le 15ème comme la base arrière de la tour Eiffel. Quant aux demandes d'évolution souhaitées par les garants, hormis les promesses sur les modalités de gestion du site et de ses activités, elles se soldent par des réponses fumeuses de la Ville conditionnées à d'éventuels lancements d'études, à des reports sur des phases ultérieures ou encore à des questionnements sur l'opportunité des propositions formulées comme vient de le rappeler excellemment notre collègue Jacques-Henri SEMELLE.

Enfin, alors que les garants recommandaient au maître d'ouvrage de rendre compte de la PPVE au cours d'une réunion publique de restitution en janvier ou en février, alors que le premier Adjoint s'était engagé lors du Conseil de Paris de novembre à revenir vers les trois Maires d'arrondissement, l'exécutif, qui semble considérer comme anecdotique ces engagements, nous demande de voter cette délibération alors qu'aucune de ces réunions n'a été programmée en amont. Ce procédé dénote une fois de plus un vif mépris pour notre assemblée et plus largement pour tous les Parisiens et pour tous ceux qui se sont exprimés dans le cadre de la PPVE.

Au vu de cette mascarade, je vous invite, chers collègues, à voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'en dehors du groupe Paris en Commun qui s'est exprimé par la voix de Monsieur SITBON aucun autre groupe ne votera ce projet de délibération. Il est donc difficile de dire qu'il est parfait. Moi qui gère en tant que Maire les affaires du 15ème et qui me trouve confronté au refus de crédits d'investissement sur toute une série de besoins essentiels du 15ème, qu'il s'agit du ravalement des écoles ou autres, je ne comprends pas que l'on puisse là, aujourd'hui, voter un projet qui dépasse les 100 millions d'euros et dont le coût a d'ailleurs explosé depuis

les premières esquisses, alors que rien n'est urgent. Il suffit de le retirer puis de le réexaminer en concertation, comme cela avait été prévu avec l'ensemble des partenaires, et de le reporter à quelques années plus tard. Bien sûr que tout le monde souhaite un réaménagement de ce secteur, mais vous n'avez pas forcément la vérité révélée surtout quand aucun des groupes ne le vote, que la concertation numérique que vous avez organisée a été très défavorable au projet, que les trois Maires d'arrondissement concernés – bravo, le pacte de proximité et le big-bang territorial – du 7ème, 15ème et 16ème se sont exprimés contre ainsi que leurs Conseils d'arrondissement. Cela fait beaucoup tout de même. Et je pourrais en rajouter.

Je pense donc qu'il est nécessaire aujourd'hui – nous le disons et nous le répétons – d'avoir une concertation. Nous ne disons pas qu'il faut abandonner le projet mais qu'il faut le soumettre à un nouvel examen. D'ailleurs, il y a déjà quelques modifications qui sont envisagées dans ce projet de délibération. Mais, il faut le soumettre à nouveau à la concertation de façon à essayer d'arriver à un projet consensuel et peut-être le retarder étant donné les difficultés budgétaires de la Ville de Paris. Voilà ce que je voulais ajouter.

Merci aux orateurs d'avoir exprimé leur position. Je vais maintenant soumettre à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun. Qui est contre ? Les autres groupes. Abstention ? Le groupe Vert. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

9. **2022 DLH 8 – Location de l'immeuble 28, rue Fizeau (15e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER a la parole.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération porte sur la location à ELOGIE-SIEMP d'une maison située au 28 rue Fizeau. Rappelons que ce bâtiment R+1 a été préempté par la Ville et sera surélevé afin d'en faire un immeuble de logements sociaux. Ce côté de la rue, jusqu'alors assez préservé car constitué de bâtiments peu élevés, va à son tour connaître la bétonisation et la surélévation. Dans une période où la Mairie de Paris souhaite consulter les Parisiennes et les Parisiens sur leur cadre de vie, alors que le quartier Georges Brassens va entrer dans le projet « Embellir mon quartier » au

printemps prochain, je ne suis pas certaine que les habitants de la rue Fizeau auraient voté pour une préemption et une surélévation de ce bâtiment. Je pensais que donner de l'air et plus de végétalisation à nos quartiers était une priorité bien plus que la densification. Comme toujours, ce n'est pas le logement social que nous remettons en cause mais les méthodes employées et le nouveau visage donné à nos quartiers qui nous inquiète. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je passe la parole à la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette préemption porte sur un ensemble de petits bâtiments d'un étage regroupés sur une emprise de 200 m² sur laquelle un promoteur entendait réaliser une opération de démolition-reconstruction. Dans cette perspective, le promoteur et l'architecte sont venus nous présenter leur projet en novembre 2019 ; projet pour lequel nous avons néanmoins regretté la densification de la parcelle et souhaité qu'une concertation soit engagée avec les riverains. Le 25 juin 2020, le permis de construire était accordé par la Direction de l'Urbanisme pour la construction d'un bâtiment de six étages comprenant 14 appartements dont la programmation en démembrement a été validée par le Cabinet BROSSAT le 23 avril 2021. Or, le 3 novembre 2021, nous avons découvert avec stupéfaction que la Ville de Paris venait de préempter cet immeuble, soit 17 mois après l'obtention du permis que ses propres services avaient délivré. Devant cette situation inacceptable vous avez, Monsieur le Maire, saisi Madame HIDALGO pour vous opposer à la préemption. Le promoteur qui a engagé des sommes considérables sur cette opération a, de son côté, saisi l'exécutif sans pour autant recevoir la moindre réponse à ce jour.

Mes chers collègues, il est totalement incompréhensible que subitement la Ville de Paris préempte un terrain pour 3 476 000 € alors qu'elle y a autorisé une opération qui devait être réalisée en démembrement avec des loyers à 14 € pour les quatre logements PLS et à 17 € pour les 10 logements intermédiaires, ce qui représentait une offre intéressante pour les classes moyennes, d'autant que ce secteur Castagnary compte déjà des centaines de logements sociaux livrés au cours de ces dernières années.

Vous comprendrez qu'au vu de cette situation, je vous invite à émettre un avis totalement défavorable.

Monsieur le Maire : Juste un mot. Je dois dire que cela est sans précédent. Nous n'avons jamais vu cela. J'ose espérer qu'il s'agit d'un dysfonctionnement administratif où la Ville de Paris accorde un permis de construire, le Cabinet de Ian BROSSAT valide l'opération et quelque temps après, une fois que le promoteur-propriétaire a commencé à étudier l'affaire pour débuter les travaux, la Ville préempte ; c'est tout de même inconcevable. Nous sortons là de toutes les limites acceptables. Nous avons saisi à nouveau la Mairie centrale pour qu'elle comprenne bien qu'il y a là quelque chose qui ne va pas et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de rejeter ce projet de délibération.

Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour le projet de délibération ? Paris en Commun et le groupe des Verts. Qui est contre ? Le reste du Conseil. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

10.2022 DLH 29 – Location de l'immeuble 24, rue Gerbert (15e) à la RIVP-bail emphytéotique

Monsieur le Maire : Monsieur JOZEFOWICZ a la parole.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise nous pose un véritable problème. Elle ne fait que mettre en œuvre une préemption de logements privés qui a été notifiée par la Mairie de Paris le 18 novembre 2021 en vue de l'intégration de l'immeuble du 24 rue Gerbert dans le parc social. Ce genre d'opération n'est jamais indolore ni neutre pour les locataires qui, d'ailleurs, n'ont pas été informés. Sans l'avoir voulu, ils se retrouvent logés dans le parc social. S'ils ne répondent pas aux critères, cela peut même être déstabilisant pour eux. Pas d'information préalable des locataires sur l'acquisition en vue de la réalisation de logements sociaux. Aucune enquête sociale non plus n'a été menée pour savoir si cela était bénéfique aux locataires. En outre, une telle opération constitue une ingérence dans la vie des locataires puisqu'ils devront donner des renseignements pour savoir s'ils restent éligibles alors qu'ils n'étaient pas censés savoir qu'ils se retrouveraient un jour dans le parc social.

Il y a donc l'amont avec ce manque d'information et d'enquête mais il y a aussi l'après. Ainsi, nous découvrons que les bailleurs sociaux ne sont pas toujours en mesure d'entretenir les logements dont ils ont la charge.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à nos positions initiales justifiées par nos réserves habituelles sur ce genre d'opération, nous émettrons un avis défavorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de débat ? La rapporteure a-t-elle quelque chose à rajouter ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Juste un mot pour dire qu'après la foison de délibérations de créations de logements sociaux que nous avons examinée lors de notre séance de décembre, soit par voie d'acquisitions soit par le biais de préemptions, nous avons ce soir encore deux nouvelles opérations de préemption à l'ordre du jour puisque après le 28 Fizeau que nous venons d'évoquer, nous découvrons que la Ville vient également de préempter pour 5 370 000 € le 24 rue Gerbert. Il s'agit d'un immeuble de belle facture que chacun connaît, qui est situé à l'angle de la rue de Vaugirard.

Outre le principe de préemption que nous dénonçons, ces acquisitions se font souvent au détriment des conditions d'habitabilité de ces immeubles ; certains grands bailleurs sociaux se révélant malheureusement incapables d'entretenir correctement ces nouveaux logements dont ils ont la charge. Les résidents nous saisissent, quelques mois après l'entrée de leur immeuble dans le parc social, pour nous signaler des carences de gestion et la dégradation de l'entretien des lieux. J'ajoute que, comme à l'accoutumée, nous ne disposons d'aucune information sur le sort réservé aux locataires en place qui sont parfois eux-mêmes informés tardivement de leur nouveau statut. Je précise qu'une fois de plus, nous n'avons pas eu accès à l'étude conduite par les services pour justifier de cette préemption et, bien sûr, nous n'avons été ni concertés ni même informés des intentions de la Ville sur les catégories de logements prévues. Je vous invite donc, mes chers collègues, à émettre un avis défavorable.

Monsieur le Maire : Le secteur de la préemption manque tout de même de transparence aujourd'hui encore. Nous soumettons à votre vote avec un avis défavorable ce projet de délibération. Qui est pour le projet ? Paris en Commun et les Verts. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

11. **2022 DLH 30 – Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP**

12. 2022 DLH 33 – Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par HSF

Monsieur le Maire : Le 15ème est concerné par trois logements PLAI T1bis situés 115-117 rue des Morillons, propriétés d'Habitat social français.

13. 2022 DLH 38 – Garanties d'emprunts accordées pour le financement de diverses opérations de logements sociaux par Paris Habitat

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération concernant des garanties d'emprunt pour des conventionnements déjà votés, je voudrais faire quelques remarques. Le logement est sans doute le problème numéro un à Paris car plus de 60 % des Parisiens y sont éligibles. La Ville avance tel un rouleau compresseur pour faire de la quantité au mépris de la qualité des logements, au mépris surtout de la qualité de vie des habitants et des quartiers avec une propension au regroupement des immeubles sociaux dans un même secteur. Dans le cadre de conventionnements, il ne s'agit pas à proprement parler de créations de logement mais de changements de population, ce qui aboutit à une ghettoïsation de certains quartiers comme le soulignait déjà en 2015 le diagnostic social du 15ème rédigé par la DASES elle-même.

Aujourd'hui, ce sont 2 025 logements qui sont concernés par le conventionnement et qui viennent à la suite de plusieurs milliers les années précédentes. Je voudrais, à cet égard, citer un chiffre intéressant mais inquiétant : le taux de refus des candidats, tout contingent municipal (Ville plus arrondissement), sur le 15ème est de 35 % contre 30 % sur tout Paris pour le même contingent, ce qui est considérable. Pourquoi les candidats qui ont la chance de se voir proposer un logement dans notre arrondissement le refusent au risque d'une dépriorisation d'un an ? La grande majorité refuse en raison de l'environnement du quartier, de son insécurité. Souvent, ce sont les gardiens eux-mêmes qui, leur faisant faire la visite, les alertent sur les problèmes du quartier mais aussi sur les problèmes de voisinage de plus en plus nombreux.

Ces conventionnements changent petit à petit mais sûrement la population des ensembles immobiliers sociaux. Je pense donc qu'il

faudrait que ces conventionnements soient faits en prenant en compte le contexte, la population occupante dont certains habitants se verront obligés de partir. Comme je le disais en introduction, ce n'est pas seulement toujours plus de logements dont la Ville se glorifie qu'il faut, mais d'abord améliorer les conditions de vie des personnes qui ont le droit de vivre dans des conditions de tranquillité et de sécurité dans des logements en bon état, performants d'un point de vue énergétique et des quartiers qui aspirent au vivre ensemble afin que chacun puisse y grandir et y vieillir sereinement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je passe la parole à la rapporteure, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Sur les 2 025 appartements qui ont fait l'objet en 2017 de cette transformation en logements sociaux, 1 402 sont situés dans notre arrondissement. Dans le cadre de cette opération qui ne prévoyait malheureusement que 20 % de PLS, les logements devaient être rénovés, or la situation d'occupation de certains d'entre eux n'a pas permis de réaliser ces travaux. Trois cent treize de ces appartements situés dans le 15ème ayant été libérés, ces logements ont pu faire l'objet d'un agrément de l'État ouvrant droit à des prêts de la Caisse des dépôts permettant de financer l'opération.

Mes chers collègues, dans le prolongement de notre vote de 2017, je vous propose de vous abstenir tout en m'interrogeant sur le sort des habitants qui occupaient précédemment ces 313 appartements désormais vides. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est donc une proposition d'abstention. Qui est pour ce projet de délibération ? Paris en Commun et les Verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

14. 2022 DVD 7 – Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

Monsieur le Maire : Monsieur PINET a la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. En préambule, tous mes vœux à l'ensemble de l'assemblée pour cette année 2022 et surtout des vœux de santé.

Monsieur le Maire : Meilleurs vœux.

Monsieur PINET : Je souhaiterais rappeler ici que nous nous rendons finalement compte avec cette délibération que les financements de certaines pistes cyclables – dont une dans le 15ème, celle du boulevard Pasteur – sont cofinancés avec la Métropole du Grand Paris. Nous devons ici rendre hommage aux élus de la Métropole du Grand Paris pour ce financement qui n'est pas anecdotique puisqu'il représente 25 % de la somme. Sur 400 000 €, c'est un peu plus de 125 000 € qui vont nous être donnés. Je pense aussi, au vu de l'article 2, que nous verrons certainement les travaux se faire assez rapidement ; pas comme certaines voiries du 15ème qui attendent, attendent et attendent d'être refaites. Là, au moins, les choses iront vite puisque si nous ne faisons pas les travaux avant le 15 octobre 2022, nous perdrons cette subvention.

Cela permet également de dire que nous sommes tout de même loin de la caricature où, trop souvent, on entend que les élus de gauche sont hyper-cyclistes et pour le tout cyclable et ceux de droite sont anti-vélo. Non, je pense que nous ne sommes pas sur ce plan-là et nous devons reconnaître que la Métropole, qui est dirigée par des élus de droite, prévoit aussi des pistes cyclables sur l'ensemble de Paris. Cela montre que nous sommes ouverts à la discussion et il faudrait peut-être que, de temps en temps, la Ville de Paris discute avec les communes limitrophes y compris pour ces pistes cyclables. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y, Monsieur.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Monsieur le Maire : Bonne année.

Monsieur WOLFF : Merci. Cette délibération a pour objet la convention financière avec la Métropole du Grand Paris, comme cela a été dit précédemment. Pour le 15ème, il s'agit de la piste cyclable du boulevard Pasteur, de la rue de Sèvres à la place de Catalogne, qui est concernée. Je voulais simplement rappeler que le vélo est essentiel pour permettre la transition écologique de nos modes de déplacement, permettant à la fois

de réduire la pollution de l'air et la pollution sonore notamment dans le 15ème. Il s'agit d'une attente forte des Parisiens que nous soutenons bien évidemment chez les écologistes depuis fort longtemps. Nous nous réjouissons également de voir que nos collègues de droite se joignent à cette volonté d'aller vers plus de pistes cyclables.

Enfin, sur le projet en tant que tel, il y aura une pérennisation de la piste cyclable actuelle, un renforcement de la sécurité sur les zones où cela pouvait être un peu compliqué mais également une amélioration de la continuité cyclable avec notamment les rues adjacentes. La partie couloir de bus va connaître de légers aménagements en conséquence des travaux de la piste cyclable. D'après ce qui a été indiqué, ces derniers devraient aboutir pour le printemps 2022, ce qui est une bonne nouvelle. Elle devrait donc arriver dans assez peu de temps. Nous nous réjouissons de cette délibération et nous la soutiendrons bien évidemment. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole à la rapporteure, Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la Ville de Paris nous demande de l'autoriser à trouver de l'argent pour financer ces pistes. Elle souhaite profiter du budget voté en juillet dernier par la Métropole du Grand Paris pour son Plan vélo. Évidemment, cela ne dérange pas que la Ville de Paris demande de l'argent quand on lui en propose. En revanche, on pourrait souhaiter que ce soit l'occasion de faire plus et mieux que ce qui est prévu alors que là, la décision de faire était prise avant puisque nous sommes dans le Plan vélo de la Ville de Paris voté en octobre 2021 et que les travaux sont engagés. Je regrette donc beaucoup que l'on n'en profite pas pour améliorer ce projet.

Pour celui-ci, nous avions fait savoir en temps et en heure qu'il lui manquait la finalité même d'un itinéraire cyclable, c'est-à-dire la desserte des lieux approchés ; contrairement d'ailleurs à ce qui vient d'être dit. Si cet axe va bien potentiellement d'un point à un autre, de la Concorde à Bourg-la-Reine, selon l'axe métropolitain n° 4 – malheureusement par la pente la plus forte du secteur comme nous l'avions fait également remarquer en son temps -, ce projet ne permet, toutefois, aucun accès à la Gare Montparnasse qu'il longe pourtant par l'arrière. En effet, l'accès au boulevard de Vaugirard n'est pas traité, contrairement à ce que l'orateur précédent a cru comprendre, et l'accès au hall Pasteur n'est pas plus traité avec son stationnement pour les vélos.

Je regrette donc que cette délibération ne soit que de pure forme alors que son objet, lui, n'est, en revanche, que pur vécu. Je regrette que l'on ne vienne nous chercher – nous, élus d'arrondissement – que lorsque l'on y est obligé sans écouter nos avis concrets qui sont systématiquement donnés, ce qui est une fâcheuse tendance bien dommageable à la bonne utilisation des fonds demandés et accordés.

Cela étant, naturellement, il n'y a pas de raison de ne pas profiter de l'argent proposé et je vous invite donc à l'accepter, mais tout en invitant la Ville à profiter de cet argent pour améliorer le projet car sinon, ce n'est pas de l'argent en plus qui sera obtenu mais de l'argent en moins à dépenser. Grosse nuance. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est vrai, il faut bien distinguer les deux choses. Cependant, l'intervention de Madame LESENS ainsi que celles des orateurs qui l'ont précédée démontrent bien notre volonté de développer dans cette Mairie l'usage du vélo et de renforcer le réseau de pistes cyclables même au-delà de ce qui est proposé et financé par la Ville. Il n'est que de se souvenir des propositions des pistes cyclables de la rue Lecourbe, de la Porte de la Plaine, des quais Grenelle et Citroën, de la mise en place d'une continuité cyclable entre les parcs Brassens et Citroën, des créations de places de stationnement, puisque nous savons que les places sécurisées sont essentielles pour le développement du vélo : en 2016, 200 places ont été créées suivies de 400 places en 2017 et en 2018 avec le concours de la Ville de Paris. C'est sans compter notre réseau de pompes à vélo gratuites sur le 15ème. Il y avait aussi la création d'un comité vélo, cette instance consultative qui réunit aussi bien des acteurs publics du 15ème que des habitants et des usagers.

Il est vrai qu'il y a juste un petit bémol là-dedans : quand la Mairie de Paris a annoncé que toutes les pistes seraient pérennisées, nous ne pouvions accepter que la concertation se fasse partout sauf sur la rue de Vaugirard où la piste – je le répète – ne fonctionne pas et a suscité tout de même la pétition de 500 à 600 habitants de la rue de Vaugirard. Si près de 600 habitants de la rue de Vaugirard se sont mobilisés contre cette piste, ce n'est pas par plaisir mais parce qu'ils vivent un enfer dans cette rue depuis la création de cette piste qui n'était pas du tout ce qu'il fallait faire à cet endroit. Il y a donc là non pas un défaut de concertation mais une absence de concertation. Cela est tout à fait dommageable en fonction des conflits d'usage et des dysfonctionnements sur cette piste alors que nous proposions une piste unidirectionnelle, comme vous le savez bien.

Je voulais rappeler, pour terminer, que la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement, qui est une volonté partagée par tous ici je crois – cela ne fait pas l'ombre d'un doute – ne correspond pas simplement à la réalisation de pistes cyclables. Oui, il faut en réaliser – pas n'importe comment, d'ailleurs – et les faire financer, comme le disait Madame LESENS. Toutefois, c'est tout un écosystème autour du vélo qu'il convient de mettre en œuvre, donc pas seulement une action sur la voirie mais un ensemble de services comme le forfait mobilité durable, l'aide à l'achat, les équipements sécurisés. Ayant été l'auteur du premier Plan national vélo en 2012 qui avait lancé l'indemnité kilométrique vélo, je me souviens que j'avais regretté en 2015 la timidité de la Ville à l'anticiper ainsi que son refus de l'offrir aux personnels municipaux à l'instar du remboursement par l'employeur de l'abonnement Vélib' que j'avais fait introduire dans le Code du travail en 2008, son refus aussi d'équiper la flotte de véhicules municipaux en VAE, pourtant la Ville de Paris aurait été précurseur. Je pourrais multiplier les exemples qui permettraient le développement du vélo comme offrir le gravage contre les vols et mettre en œuvre avec la Préfecture de police et la nouvelle police municipale un plan dédié puisqu'il y a près de 7 000 plaintes pour vol de vélo qui ont été déposées l'année dernière.

Bref, il y a beaucoup de choses à faire encore et je regrette que tout ce qui n'a pas été fait ait empêché l'objectif louable qui était celui de la Ville, à savoir le triplement de la part modale du vélo en quelques années. C'était d'ailleurs un objectif de 2015. En 2020, nous devions passer de cinq à 15 % et nous en sommes toujours à 5,6, ce qui est tout de même la démonstration d'un échec. En tout cas, il est maintenant nécessaire d'aller plus loin. Cette piste n'est tout de même pas quelque chose de très important. Nous la votons avec les réserves de Madame LESENS. Cependant, je pense que nous devrons, là aussi, aller plus loin et dans la concertation puisque tout ceci doit faire l'objet d'un consensus entre les différentes parties prenantes.

Je vais soumettre au vote cette délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2022 DPE 2 – Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet

Monsieur le Maire : L'association Action et Transition sera chargée du déploiement de ce dispositif en lien avec la Mairie avec un budget de 21 500 € dont 16 500 de subventions. Cette action se déroulera rue des Quatre-Frères-Peignot pendant une année.

16. **2022 DASCO 1 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)**

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre d'établissements du 15ème : Modigliani, 16 085 € ; André-Citroën, 20 870 € ; Buffon, 20 400 € ; Camille-Sée, 22 875 € ; Debussy, 14 800 € ; Duhamel, 19 500 € ; Apollinaire, 21 400 € ; Madame-de-Staël, 18 000 €, pour des ordinateurs, des vidéoprojecteurs et du mobilier pour ces établissements. Pas d'intervention. Merci.

17. **2022 DASCO 6 – Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023**

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, en 2021, nous avons été invités à voter les nouveaux périmètres des écoles primaires après un long travail de concertation avec le bureau de la prévision scolaire de la DASCO. Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur la nouvelle sectorisation des collèges qui, là encore, comme le précisera ma collègue Inès de RAGUENEL en charge du second degré, a nécessité de longues et multiples réunions pour aboutir à un consensus en fonction des possibilités d'accueil des collèges et de l'intérêt des élèves.

Je me permets cependant de manifester, à la lecture de ces nouvelles répartitions, ma surprise en voyant ce qu'il advient de la sectorisation des élèves scolarisés à l'école Brancion. Je vous rappelle que cette école est classée en réseau d'éducation prioritaire avec un indice de position sociale très faible, comme l'a encore souligné le DASEN lors de sa venue en mairie la semaine dernière. Les élèves qui auparavant étaient affectés sur le collège François-Villon, donc bassin REP avec les moyens spécifiques destinés aux REP, ne peuvent maintenant plus, apparemment, être admis par manque de place et seront donc placés sur Duhamel qui reçoit déjà les élèves de Frères-Voisin, école placée en CAPPE, et sur Buffon. Comment les élèves de Brancion vont-ils aller à

Buffon ? Comme il est dit dans la délibération, par la Traverse dont je vous rappelle que la Mairie de Paris a réduit les crédits obligeant à n'avoir plus que trois dispositifs Traverse. Les élèves de Brancion vont donc avoir un temps très long d'attente et de voyage (environ 40 minutes) ce qui est paradoxal dans une ville qui se veut être celle du quart d'heure.

La Ville de Paris n'est d'ailleurs pas à une contradiction près puisque dans un courrier adressé par Patrick BLOCHE au Maire du 15ème le 31 décembre, suite à une interpellation du Maire sur cette sectorisation des élèves de Brancion, il rappelle que la situation actuelle qui rattache les élèves de Brancion à un collège alimenté par des écoles REP n'est pas logique et qu'ils doivent maintenant rejoindre des collèges qui ne sont pas REP. Donc, en plus, la Mairie de Paris ignore que Brancion est une école REP. Il y a vraiment un manque de sérieux dans le traitement de ces dossiers dont les élèves sont évidemment les premiers à pâtir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Merci Monsieur le Maire. Je vais pour ma part m'attacher à parler du collège André Citroën où je siège au conseil d'administration. Ma collègue Isabelle ROY pourra parler du collège Modigliani. Concernant le collège André Citroën, nous avons été alertés il y a déjà plus d'un an, au moment de la réforme d'Affelnet, par les parents d'élèves et les représentants des professeurs qui étaient très inquiets de voir l'état du collège, son déclassement, le niveau général en baisse et un certain manque d'attractivité dans le quartier. De ce fait, nous avons fait de nombreuses réunions avec eux afin d'essayer de préparer cette sectorisation et il s'avère que nous sommes plutôt très satisfaits de cette délibération qui va, selon nous, plutôt dans le bon sens. Typiquement, cette nouvelle sectorisation permet à des quartiers comme Boucicaut, à une école comme François Coppée à avoir certains élèves qui sont sectorisés dans le collège André Citroën. Tout cela va donc, nous le pensons, dans le bon sens.

Cependant, nous pensons qu'il ne faut pas s'arrêter là et qu'il faut continuer à mettre la pression sur le rectorat afin de donner plus de moyens financiers et humains au collège André Citroën mais également réfléchir à une nouvelle organisation des spécialités du collège notamment dans les langues, dans des projets innovants et pourquoi pas des spécialités sportives afin d'augmenter l'attractivité de l'établissement dans le quartier et de baisser l'exode des familles qui se dirigent, pour

beaucoup de familles aisées, vers les écoles privées du quartier. En tant qu'élus, nous ne pouvons pas nous satisfaire que des familles aisées du quartier se tournent exclusivement vers le secteur privé, ce qui, comme vous pouvez l'envisager, baisse considérablement la mixité et le niveau du collège, ce qui fait que celui-ci a un IPS parmi les plus bas de l'arrondissement. Nous sommes vraiment très attentifs à la situation de ce collège qui se trouve, en plus, dans le quartier Balard qui connaît beaucoup de difficultés. Il faut, pour que ce quartier puisse se relever, qu'il soit plus apaisé, que le collège soit de bonne qualité. Nous devons tous être d'accord là-dessus : ce collège doit vraiment faire l'objet d'une attention de notre part. Nous continuerons notre travail avec les représentants des parents et des professeurs et j'espère que nous pourrons également compter sur votre soutien car il en va également de votre responsabilité. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame ROY.

Madame ROY : Je voudrais tout d'abord rappeler que ce projet a fait l'objet d'une concertation notamment avec la communauté scolaire, qu'il s'agit des principaux des collèges mais aussi des associations de parents d'élèves, qui ont pu être consultés sur cette sectorisation. Il est tout de même important de le rappeler.

De plus, ce projet a été mené dans un souci très légitime et qui nous importe énormément de mixité sociale. Ce projet, tel qu'il nous est présenté dans cette délibération, répond à cet objectif. J'espère que vous en conviendrez et que vous voterez avec nous cette délibération.

Je n'ai pas trop compris ce que vous avez dit, Madame ROLGEN. Je ne pense pas que Monsieur BLOCHE ignore que l'école Brancion est en zone prioritaire. Il ne faut tout de même pas exagérer. De plus, vous savez comme moi que cette école restera en zone d'éducation prioritaire puisque les critères pour déterminer qu'une école primaire est en zone prioritaire sont relatifs aux taux de catégories socioprofessionnelles des familles, au taux d'élèves boursiers, au taux d'élèves qui résident en quartier politique de la ville et aux taux d'élèves qui redoublent avant la sixième. Pour moi, il n'y a donc pas de rapport avec le collège Villon.

De plus, je siège au conseil d'administration du collège Modigliani. Nous avons été beaucoup interpellés. Il y avait des inquiétudes qui étaient tout à fait compréhensibles. Ce projet, tel qu'il nous est présenté ce soir, y répond, à mon sens, et permet de lever les inquiétudes de la

communauté scolaire du collège Modigliani. C'est en tout cas ce qui m'apparaît à travers ce qui nous est présenté. Voilà ce que je voulais ajouter sur ce projet de sectorisation.

Madame ROLGEN : Si je peux me permettre de répondre, j'ai la lettre de Monsieur BLOCHE qui dit « *(...) Or l'absence de REP dans le 15ème, dont on peut d'ailleurs discuter de la pertinence, plaide en faveur de la sectorisation des élèves du Sud du 15ème dans des collèges du 15ème.* ». Donc, Monsieur BLOCHE est peut-être quelqu'un qui ne le savait pas. Je suis désolée.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est bien malheureux car cela va amener les élèves de la porte Brancion à faire 40 minutes de trajet pour rejoindre l'établissement alors que François Villon est juste à côté. Nous ne sommes donc pas très satisfaits de tout cela. Y a-t-il d'autres interventions en dehors de celles que nous avons entendues ? La parole est à la rapporteure, Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Chantal ROLGEN m'a enlevé les mots de la bouche. Je trouve honnêtement que vous avez un toupet assez incroyable. Je reprendrai ensuite mon intervention mais, honnêtement, en septembre dernier, lors de la communication scolaire qui a été faite ici en Conseil d'arrondissement, je vous ai proposé de participer d'une manière ou d'une autre à cette consultation en vous proposant de me soumettre votre avis mais aucun de vous ne m'a contactée ; aucun de vous. Vous vous targuez d'avoir parlé avec la FCPE de Citroën. Grand bien vous fasse. La FCPE de Citroën n'a pas été mise dans la concertation avant mi-décembre, la veille des vacances scolaires. Je ne suis donc pas sûre qu'en parlant avec la FCPE de Citroën, avec qui je suis également en contact, il y ait eu de grandes avancées sur ce terrain. Vous voulez mettre la pression sur le rectorat mais celui-ci n'est pas décisionnaire dans cette affaire puisque, comme vous le savez, c'est la Mairie de Paris qui a compétence sur la sectorisation. C'est incroyable ! Je vais vous dire que les moyens donnés par le rectorat pour Citroën ont été proposés par le rectorat à la FCPE.

Propos hors micro d'un élu.

Madame de RAGUENEL : Non, ce n'est pas sous la pression. Il a pris l'initiative parce qu'il est allé visiter le collège.

Propos hors micro d'un élu.

Madame de RAGUENEL : Attendez, je ne suis pas en permanence en train de défendre le rectorat mais il faut tout de même rétablir les faits.

Ceci étant dit, la révision de cette sectorisation des collèges publics du 15ème était inévitable. Je vous rappelle quelques faits : Paris a connu ces dernières années des évolutions démographiques importantes et le 15ème arrondissement n'est pas épargné. Nous le savons, un grand nombre de familles ont quitté notre capitale et la crise sanitaire a largement accentué ce phénomène. Avant 2020, Paris perdait 2 500 élèves par an. En 2021, ce sont 6 000 élèves qui ont quitté notre ville.

Dans ce contexte, il y a également un double constat à faire sur le 15ème précisément : une baisse d'un côté du nombre d'élèves dans certains quartiers localisés dans le nord de l'arrondissement. Comme à l'échelle parisienne, ces quartiers ont connu une hausse régulière du coût des loyers rendant quasi impossible pour les familles, notamment de la classe moyenne, de s'y loger correctement. Parallèlement, dans d'autres quartiers situés au sud et à la périphérie de l'arrondissement, il y a eu une densification. En cause notamment – merci à la Mairie de Paris – la concentration de logements sociaux dont la construction est exponentielle depuis 20 ans.

La problématique se corse ici encore plus puisque nous observons une concentration géographique des collèges dans la moitié nord avec trois établissements situés dans un périmètre extrêmement restreint : Buffon, de Staël et Duhamel.

Des tensions existaient donc depuis plusieurs années, obligeant l'académie à opérer des réajustements en fin d'année scolaire pour équilibrer les établissements. Cela donnait lieu concrètement à des réaffectations d'élèves vers des collèges du 7ème arrondissement dont les familles prenaient connaissance au dernier moment. Par ailleurs, la Mairie de Paris opérant le même travail de sectorisation dans plusieurs arrondissements, dont le 14ème qui est également en tension, elle a décidé, comme l'a dit Chantal ROLGEN, que le collège Villon ne pouvait plus maintenir dans son secteur les élèves de l'école de la Porte Brancion située à côté.

Cette mise à plat de la carte a donc été menée par la Mairie de Paris avec le rectorat et nous, Mairie du 15ème arrondissement, de septembre à

décembre 2021. Je tiens à souligner ici que ce sont nous, élus de la majorité du 15ème, qui avons fait en amont une véritable consultation de tous les principaux des établissements car la Mairie centrale a tardé à les intégrer aux travaux. C'est d'ailleurs nous, élus de la majorité, qui en avons parlé dans tous les CA des établissements, d'où ce que disait Madame ROY précédemment pour le collège Modigliani. Nous pouvons également regretter que sur décision de la Mairie centrale, ces travaux aient été présentés aux parents d'élèves élus le 17 décembre une fois le dernier scénario arrêté. Ils n'avaient donc plus la main dessus. D'autre part, comme je vous le disais précédemment, en septembre, je vous ai proposé d'échanger avec moi sur ce sujet. Je tiens à le dire : seule Catherine IBLED a pris l'initiative de parler des avancées des travaux. Honnêtement, je trouve cela un peu regrettable car, tout à coup, l'éducation vous intéresse alors que pendant quatre mois, je ne vous ai pas vus une seule fois.

Après quatre mois de travaux, le scénario est, pour nous, mitigé. Je relève tout de même quelques points positifs : nous nous réjouissons d'avoir obtenu qu'aucun élève du nord de l'arrondissement ne soit affecté dans le 7ème, comme l'avait proposé la Mairie centrale ; il était évidemment inenvisageable que les quartiers les plus favorisés aillent directement dans le 7ème et que nous perdions ces élèves dans le 15ème. Nous avons également préservé, contrairement à un des scénarios proposés par la Mairie, le secteur du collège Apollinaire qui a l'IPS le plus bas de l'arrondissement et que la Mairie centrale voulait baisser à nouveau en changeant son périmètre. Les secteurs des collèges de Staël et Modigliani s'améliorent et c'est également une satisfaction pour nous car ces établissements ont fait un certain nombre d'efforts ces dernières années pour améliorer leur niveau et leur réputation. Camille Sée n'ouvrira pas de nouvelles divisions et nous nous sommes battus pour cela. Pour Citroën, il y aura des ouvertures de divisions seulement en cas d'un certain nombre d'inscriptions en septembre 2022. L'annexe sera donc utilisée peut-être temporairement. Ce sujet a fait l'objet d'un consensus avec les parents d'élèves et les enseignants syndiqués. Nous le savons, c'était un sujet de crispation important. Il n'est pas résolu, mais nous sommes sur la bonne voie.

Au-delà de ces éléments, comme Madame ROLGEN l'a dit, nous avons un véritable point noir avec l'école de la Porte Brancion. La Mairie de Paris ne souhaite donc plus que ces élèves, qui sont pourtant dans une école REP, soient affectés à Villon qui est également un collège REP. Cette affectation faisait sens puisque Patrick BLOCHE nous écrivait en

décembre que la logique du réseau d'éducation prioritaire veut que les collèges classés REP soient alimentés par des écoles également REP. Or, nous n'avons pas de collège REP dans le 15ème. Et, curieusement, Monsieur BLOCHE nous dit que la sectorisation doit se faire par arrondissement tout en exposant dans le motif de cette délibération que le découpage des secteurs est indépendant de celui des arrondissements ; le secteur d'un collège peut donc se déployer sur plusieurs arrondissements quand cela se justifie. Donc, les élèves de la Porte Brancion iront dorénavant à Buffon et Duhamel et nous pouvons, bien sûr, y voir une chance pour ceux-ci de faire leur apprentissage dans des établissements aux IPS bien plus élevés et même les plus forts de l'arrondissement et on peut évidemment se targuer d'appliquer *stricto sensu* le grand objectif de mixité sociale.

En revanche, nous souhaitions vous mettre en garde sur quelques éléments de cette décision. D'abord, ces établissements sont bien loin de leur lieu d'habitation. Les élèves doivent tout bonnement traverser tout l'arrondissement du sud au nord dès l'âge de 12 ans pour se rendre à l'école. Cette décision va donc à contresens du grand objectif de la Maire de Paris de se faire élire sur la ville du quart d'heure. En l'occurrence, le trajet fait bien plus de 15 minutes grâce au nombre de bus de la Traverse qui a diminué et au temps d'attente qui n'est pas négligeable ; les habitants s'en plaignent déjà assez.

Je dois vous dire que nous avons également eu une expérimentation l'année dernière avec dix élèves de la Porte Brancion qui ont été scolarisés au collège de Staël. Allez voir le principal, il vous en dira tout le bien qu'il en pense. Les évaluations de la rentrée en sixième étaient catastrophiques. Il existe une grande disparité entre le niveau des élèves de Brancion et celui de ceux provenant des écoles du secteur de Staël et les parents comme les enseignants en sont très inquiets. Nous connaissons la conséquence des classes aussi hétérogènes en niveaux : c'est le décrochage rapide des moins bons élèves qui ne se rattrape pas sans les moyens mis par l'Éducation nationale. Or, ces moyens ne sont pas mis. Écoutez les discours de la communauté éducative lors de la dernière grève.

L'autre conséquence, c'est évidemment la stratégie de contournement des familles, la multiplication de demandes de dérogations qui vont pleuvoir chez nous et la fuite vers les établissements privés pour lesquels le nombre de dossiers d'inscription croît de manière exponentielle.

Il est donc clair pour nous, élus de la majorité du 15ème, que les élèves d'une école REP, comme celle de Brancion, doivent être scolarisés tout simplement dans un collège REP qui leur donnera un meilleur accompagnement pour leur apprentissage avec des classes de moins de 25 élèves, ce qui est loin d'être le cas à Duhamel et à Buffon, et un soutien et une aide aux devoirs dès les premiers jours de rentrée avec des dispositifs qui ont fait leurs preuves comme les Cordées de la réussite. Bref, cette décision ne va absolument pas dans le sens de l'intérêt de ces élèves et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a eu un très gros travail fait par Madame de RAGUENEL. Je dois reconnaître qu'il y a eu des améliorations par rapport au projet initial mais que tout ceci amène aussi à regretter l'absence de prise de décision aussi bien de l'Académie que de la Ville, car nous avions proposé, dès mon premier mandat en 2008, la création d'un collège supplémentaire dans le 15ème. Cela fait qu'aujourd'hui et depuis plusieurs années ou pour encore quelques années, même si les sources vont se tarir étant donné la baisse des effectifs dans le primaire de 6 500 élèves cette année sur Paris, il était nécessaire qu'un collège supplémentaire puisse accueillir ces élèves qui sont en surnombre dans la plupart des établissements du 15ème. Un site avait même été trouvé. Tout aurait très bien pu se faire comme cela et la décision a finalement été repoussée jusqu'à aujourd'hui où elle n'est effectivement plus valable puisque le nombre d'élèves baisse dans le primaire et donc, par définition, dans le secondaire prochainement. Nous aurions ensuite pu affecter ce collège supplémentaire à d'autres usages, si nécessaire. Cela fait que depuis plusieurs années, les classes sont surchargées. De plus, il y a parfois des locaux que les établissements refusent d'occuper.

Bref, je pense que nous sommes arrivés à une situation qui n'est pas satisfaisante. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. Pour remercier tous les services du travail qui a été accompli, comme le disait la rapporteure, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération que je soumets maintenant à votre vote. Qui est pour ? Paris en Commun. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

18. 152022003 – Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 4, rue André-Gide (15e) et autorisation au Maire du 15e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

19. 2022 DFPE 1 – Subvention de fonctionnement (1 530 236 euros), subvention d'équipement (347 486 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F

20. 2022 DFPE 17 – Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème arrondissement, de CROK CINÉ, les ateliers autour du cinéma pour 10 500 € ; ART ECO pour l'action ateliers familles pour les petits de zéro à six ans pour 23 450 € ; Crescendo, les ateliers parents-enfants le samedi matin en famille chaque semaine, pour 44 520 €.

21. 2022 DFPE 30 – Subventions (754.023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, de MaKabane avec une subvention très généreuse de 353,40 €.

22. 2022 DASES 10 – Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros

Monsieur le Maire : Il s'agit, pour le 15ème, de la Croix-Rouge française pour le fonctionnement de son épicerie sociale située rue de l'Amiral-Roussin pour 13 000 €.

Madame ROY : Je pense qu'il est important de souligner cette délibération car depuis le début de la crise sanitaire, nous avons assisté à une explosion de la précarité alimentaire avec des chiffres qui sont très alarmants. Depuis début 2021, nous savions que l'aide alimentaire avait

déjà bénéficié à plus de 2 millions de Français dont plus de la moitié avait recours à ces aides depuis moins d'un an. Il y a malheureusement eu un accroissement de personnes qui étaient déjà en situation précaire avec de nouveaux publics qui ont eu besoin de cette aide alimentaire dans le contexte de crise sanitaire dont notamment des étudiantes ; je crois que nous avons tous en tête ces images de files d'attente d'étudiants qui sont obligés d'aller demander de l'aide alimentaire et aussi de travailleurs pauvres.

Je trouve que cette délibération est importante car elle permet de renouveler le soutien qui est apporté aux épiceries sociales qui sont des dispositifs majeurs dans cette offre d'aide alimentaire à Paris.

De plus, nous savons que les épiceries sociales, au-delà de l'aide alimentaire elle-même, sont des lieux d'accueil, d'échange, qui favorisent le lien social. Elles permettent également à chaque personne d'être un acteur de son alimentation puisqu'elles sont amenées à choisir les aliments qu'elles souhaitent. Pour moi, il est important de souligner cela ainsi que le rôle de l'épicerie sociale du 15ème notamment de l'unité locale de la Croix-Rouge qui s'en occupe. Je crois qu'il est important de saluer et de reconnaître le travail des équipes et des bénévoles qui s'en occupent sachant que l'association est tout de même aidée depuis de nombreuses années. Elle a plus particulièrement été aidée avec une subvention supplémentaire lorsqu'elle a commencé à travailler en direction des publics étudiants qui étaient en situation de précarité et en 2021 avec une subvention un peu plus importante en raison de la période de crise sanitaire. Je voulais également souligner que cette équipe a mis en place spécifiquement certaines actions notamment une prise en charge prolongée de plusieurs mois pour les bénéficiaires et le fait qu'ils ont pris des initiatives pour rappeler des personnes qui étaient isolées et qui ne pouvaient pas forcément se rendre sur place.

C'est ce que je tenais à souligner au travers de cette délibération. Il me semble important de saluer le travail qui est fait sur le 15ème spécifiquement dans ce domaine.

Monsieur le Maire : Absolument. Nous partageons cette satisfaction pour ce qui concerne l'action de la Croix-Rouge dans cette épicerie sociale. Est-ce que Monsieur JOZEFOWICZ, rapporteur, veut ajouter quelque chose ?

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je salue justement cet hommage à l'épicerie sociale de la Croix-Rouge. Cette

délibération relative à l'aide alimentaire qui est menée dans notre arrondissement entend apporter ce soutien à la Croix-Rouge qui agit dans ce domaine par l'épicerie sociale sise au 71, rue de l'Amiral-Roussin. Son rôle est, en effet, indispensable et au cours des derniers confinements, l'épicerie sociale a même pu intervenir auprès de nouveaux publics, comme cela a été souligné, notamment jeunes et étudiants. Elle assure également un suivi sérieux de ces publics. Elle contribue également à éviter le gâchis alimentaire en recevant des produits mais aussi en les écoulant en cas de péremption prochaine de ceux-ci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous saluons cette épicerie sociale que notre arrondissement a aidé à mettre en place. Je parle ainsi sous votre contrôle, Monsieur le Maire, et ainsi que celui de notre collègue Sylvie CEYRAC. Pour toutes ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : J'ajoute qu'il y a évidemment d'autres points de distribution alimentaire avec notamment la distribution une fois par semaine par l'UIS boulevard Lefebvre avec notamment une recrudescence des étudiants et des familles avec enfants. Le relais Frémicourt a également été relogé grâce à l'aide de la Mairie. Merci pour ces interventions sur ce problème très important. Nous avons d'ailleurs inauguré ensemble la saison des Restos du cœur récemment, que nous pouvons féliciter aussi pour leur action.

Je vais passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. 2022 DASES 27 – Subventions (1 173 300 €), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'Animômes de Beaugrenelle pour l'espace de proximité avec une dépense de 83 600 €.

Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre Conseil concernant les vœux.

VŒUX

24. V152022001 – Vœu relatif au déploiement des dark stores dans l'arrondissement, présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- Élu.e.s de gauche du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre vœu parle effectivement de ce phénomène que l'on voit apparaître depuis quelques mois de dark stores ; l'essor des services de livraison à domicile, essor qui entraîne d'une part la multiplication d'entrepôts en pied d'immeuble, ces dark stores, ces devantures qui ne sont plus visibles, qui sont masquées et dans lesquelles s'installent des entrepôts. Cela entraîne de grandes nuisances pour le voisinage avec des attroupements de centaines de livreurs qui attendent à toute heure du jour et de la nuit des commandes gérées par des algorithmes et alimentées par une demande que l'on dit de plus en plus accrue. De plus, ils sont dangereux dans le contexte actuel de la crise sanitaire pour les commerces de proximité qui ont été impactés et qui ne sont absolument pas en mesure de faire face à la concurrence qui est engendrée par ces plates-formes au modèle économique surestimé.

C'est absolument l'inverse de la ville que nous voulons : des pieds d'immeuble vivants, des terrasses, des devantures, des vitrines qui sont des interfaces sociales inestimables. Aucune loi ne permet aujourd'hui de réguler directement les dark stores. Le plan local d'urbanisme parisien prévoit que ces opérateurs demandent néanmoins une autorisation à la Mairie avant d'installer leur entrepôt, ce qu'ils ont bizarrement oublié pour la plupart. De plus, le bilan environnemental va absolument à l'inverse de ce que nous commande le réchauffement climatique avec ces livraisons. De plus, socialement, nous savons la catastrophe que ces plates-formes représentent. L'ubérisation est l'inverse de la société que nous souhaitons : des travailleuses et des travailleurs qui sont poussés dans la précarité, sans droits réels, sans couverture sociale, qui ne sont pas salariés, qui touchent une somme très modique sur chaque livraison et qui sont poussés, pour arriver à un salaire, à aller toujours plus vite et à prendre toujours plus de risques. Tout cela, parce que comme le montrent les publicités pour ces plates-formes, on n'a pas pu se passer d'avoir dans les 10 minutes tel ou tel produit et on n'a pas eu le courage de prévoir ou de descendre de son canapé pour aller faire ses courses. Nous ne voulons

pas de cette société du caprice, de l'immédiateté, de la consommation pulsionnelle, de cette ville qui serait rendue déserte, déshumanisée, gouvernée par des algorithmes.

Nous devons donc répondre à cela et demandons par notre vœu que la Mairie du 15ème arrondissement travaille avec la Mairie de Paris afin de procéder dans les cas litigieux aux nécessaires vérifications et aux éventuelles et nécessaires verbalisations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pas moins de deux Adjoints vont vous répondre : Monsieur PINET et Monsieur MENUET. Monsieur PINET, vous avez la parole.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je dirais presque qu'il faudrait que je refasse mon intervention après avoir entendu Monsieur SITBON parce que, très clairement, je crois que nous ne vivons pas dans le même arrondissement. J'ai entendu des choses : des centaines de livreurs devant un dark store. Il faut savoir, de ce que je connais des dark stores, que ce sont pour beaucoup des salariés de l'entreprise. Je peux, par exemple, prendre Bétir qui s'est installé rue de la Convention il y a de cela quelques mois : tous les livreurs sont à l'intérieur de l'entrepôt et sont affublés de la chasuble Bétir et ne sont ni des livreurs de la plate-forme Deliveroo ni Uber.

Je vais, cependant, revenir plus précisément sur le fond de mon intervention. Je disais que nous ne vivons pas dans le même arrondissement : vous parlez de nuisances, de centaines de livreurs qui sont en bas et qui amènent beaucoup de nuisances et beaucoup de bruit. Plus que les dark stores, ce sont plutôt les dark kitchens. L'article du *Parisien* d'aujourd'hui dit : « *Déclaration de guerre aux dark kitchens* ». Oui, effectivement, il y a là utilisation à outrance d'Uber Eats et de Deliveroo et beaucoup de nuisances. Je dirais que ces nouveaux modes de consommation qui consistent à tout se faire livrer à domicile incluent désormais effectivement toute la restauration au sens large. Avant, on connaissait simplement Domino's Pizza, Pizza Hut et quelques sushis. Maintenant, vous pouvez carrément avoir des plats gastronomiques à la maison.

La Mairie du 15ème, comme de nombreuses Mairies d'arrondissement, fait face à ce nouveau type de plaintes, à savoir les regroupements de livreurs avec parfois des deux-roues motorisés trafiqués, la musique tard le soir et de multiples infractions routières. Malgré les faibles moyens

d'intervention des Mairies d'arrondissement et du Maire d'arrondissement, dans le 15ème, les élus de l'exécutif sont très présents aux côtés des habitants et nous n'avons pas attendu les annonces d'Emmanuel GREGOIRE dans *Le Parisien* d'aujourd'hui et sur Twitter pour agir. D'ailleurs, à la lecture de ces annonces, je me suis demandé si votre vœu n'avait finalement pas une arrière-pensée politique. En effet, comment se fait-il que vous nous déposiez un vœu sur les dark stores alors qu'aujourd'hui, nous avons des annonces d'Emmanuel GREGOIRE qui va lancer des réunions ? Je m'interroge. Cependant, j'ai certainement une mauvaise arrière-pensée, je vous l'accorde Monsieur SITBON.

En tout cas, nous ne vous avons pas attendus pour agir car depuis la précédente mandature, nous agissons. Je rappelle ici l'enseigne Frichti qui était installée rue Léontine dans le 15ème. À l'époque, je n'ai pas le souvenir d'une préoccupation de l'exécutif parisien en ce qui concerne les problèmes de regroupement de scooters. Le Maire du 15ème a été destinataire de nombreuses pétitions des locataires de Paris habitat au 6, rue Léontine qui ont vécu un enfer pendant plusieurs années. Cela ne fait donc pas quelques mois, Monsieur SITBON, mais quelques années. Je pourrais aussi rappeler que lors de la précédente mandature, nous avons reçu en salle Saint-Lambert divers interlocuteurs dont Deliveroo qui, à l'époque, nous a bien fait comprendre qu'il n'était qu'une plate-forme et que c'était à la police de gérer l'espace public. C'était avant 2018, avant que la Ville reprenne l'intégralité de la fonction verbalisation du stationnement illicite et un certain nombre de prérogatives en ce qui concerne la sécurité routière. Je pourrais aussi, sur cette mandature, vous parler de Cajoo qui s'est installé cité Falguière pour lequel, aussi, le Maire du 15ème a été destinataire d'une pétition de plus de 50 personnes sur les désordres. Nous avons, avec notre collègue Jean-Philippe PIERRE, géré ce dossier et reçu les fondateurs de Cajoo. Cela n'a pas été simple mais nous avons fait de la discussion directe pour essayer de minimiser les nuisances. Nous n'avons donc pas attendu les grandes annonces d'aujourd'hui pour essayer d'agir avec le peu de moyens que nous avions. Je ne vais pas me lancer dans un catalogue de toutes les plaintes reçues et de toutes les actions que nous avons menées car cela m'embêterait de vous garder jusqu'à demain matin parce que, croyez-moi, nous avons certainement beaucoup plus agi que ce que nous allons avoir dans les mois à venir.

Le confinement a certes favorisé le développement de ces restaurants sans clients assis et ces supérettes sans clients dans les rayons. Nous

avons donc vu tout naturellement les plaintes augmenter. Oui, à la lecture de l'article du *Parisien*, nous sommes ravis de voir que l'exécutif parisien va prendre enfin le problème à bras-le-corps. Nous sommes, en revanche, attristés de voir que l'exécutif parisien préfère la communication par voie de presse et Twitter à l'information directe des élus qui sont les premiers concernés, les premiers à recevoir les plaintes des administrés. Vous en avez certainement eu, Monsieur SITBON. Vous avez certainement été interpellé sur ces nuisances. Pourtant, nous en faisons des réunions. Je pense donc qu'il aurait été possible d'en faire une en invitant le Maire du 15ème et certains élus pour expliquer ce qui allait être fait par la Mairie de Paris. Nous sommes effectivement tout à fait prêts à travailler avec tout le monde.

Je comprends mieux aussi l'intention de l'exécutif sur les dark stores avec le tweet d'Emmanuel GREGOIRE d'aujourd'hui qui dit, je le cite : « *Les dark stores s'installent et prennent la place des commerces et des artisans.* ». Peut-être que l'on peut se poser la question de savoir pourquoi ce sont les dark stores qui s'installent et pas d'autres artisans. Peut-être que les artisans n'ont plus envie de s'installer dans une ville comme Paris qui parfois leur devient hostile. Vous dites qu'il y a un souci avec le PLU, qu'il faudrait commencer à agir, etc. Je ne comprends pas car Lyon a utilisé son PLU et a agi. Nantes aussi. Ce ne sont pas des villes dirigées par des gens de droite à ma connaissance. Elles ont agi car à Nantes, ils ont carrément interdit les deux-roues motorisés dans le centre-ville au niveau de tous ces dark stores et donc sur les applications. Pourquoi la Ville de Paris ne peut-elle pas faire la même chose ? On préfère, à Paris, tergiverser, consulter et faire des réunions sans les élus les premiers concernés, à savoir les élus d'arrondissement.

En revanche, on répond assez peu aux élus de terrain comme cela fut le cas pour un vœu du groupe Changer Paris au Conseil de Paris de décembre dernier qui demandait tout simplement : « *Le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police communiquent les chiffres des verbalisations dressées par la police municipale et la police nationale liées aux regroupements de livreurs dans le 17ème* – il s'agissait plus du 17ème mais nous pourrions l'étendre à tout Paris –, *mettent en place des opérations de contrôle et des dispersions en lien avec les plates-formes de livraison à domicile. Le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris d'obtenir de l'entreprise Deliveroo la mise en place de zones blanches au niveau des secteurs connus de regroupements de livreurs à Paris.* ». Uber Eats a mis les zones blanches.

Pourtant, le vœu a, bien sûr, été rejeté et il fut expliqué que les zones blanches n'étaient pas possibles. Je ne sais donc pas pourquoi ce qui n'est pas possible lorsque l'opposition le demande va pouvoir l'être aujourd'hui. Si les choses avancent, c'est le principal. Cependant, présenter ce vœu ce soir en demandant que la Mairie du 15ème travaille avec la Mairie de Paris est des plus cyniques car sur ce type de dossiers, vous savez très bien le plein engagement du Maire du 15ème et de l'exécutif du 15ème.

Je terminerai pour rappeler les statuts de Paris qui donnent le pouvoir – et cela est normal – à la Maire de Paris. C'est donc, déjà, à la Mairie de Paris d'agir. Oui au travail en commun mais c'est plutôt à la Mairie de Paris de travailler avec les arrondissements et de répondre aux sollicitations des Maires d'arrondissements qui sont en première ligne sur ces sujets. Souhaitons que cela ne se passe pas comme cela s'est passé pour les terrasses éphémères parce que, là aussi, il y aurait beaucoup à dire. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé les faits. Il y a une autre réponse de l'Adjoint chargé du commerce, Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu relatif au déploiement des dark stores dans le 15ème nous a interrogés, et ce à plus d'un titre. Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint à la Mairie de Paris, a expliqué lui-même dans un article au JDD de décembre dernier vouloir muscler le plan local d'urbanisme notamment dans le but d'un meilleur contrôle des changements de destination. Sauf erreur de ma part, ces contrôles et le plan local d'urbanisme relèvent depuis la loi PLM de la compétence de la Mairie de Paris. Aussi, ce vœu en Conseil d'arrondissement étonne, interroge et nous pousse à nous demander si ces paroles ne sont pas de simples effets d'annonce ou si elles seront réellement suivies d'effet.

Vous évoquez dans votre vœu les dark stores en plein essor dans l'arrondissement. Il ne s'agit pas simplement des dark stores mais de l'essor du quick commerce qui a, en effet, fait exploser lors de la crise Covid la course à la numérisation et les livraisons à domicile. En effet, cette pandémie, nous le savons, a donné un gros coup d'accélérateur aux commerces en ligne et a d'ailleurs heureusement participé au sauvetage de nos commerces de proximité avec notamment le click & collect. Qu'est-ce que le quick commerce ? Ce sont des restaurants sans salles et sans serveurs voire des supérettes fantômes appelées dark stores qui

permettent à une clientèle de se ravitailler rapidement pour le déjeuner ou le dîner en passant commande en quelques clics via leur smartphone ou leur ordinateur. Le repas et les produits sont ensuite acheminés par des livreurs à vélo, en scooter ou en voiture en moins de 15 minutes. Si nous pouvons saluer cette liberté fondamentale d'entreprendre qui nous est chère, je pense à la société française Cajoo notamment, qui a pu répondre à un besoin réel et livrer certaines personnes qui, pendant l'épidémie, préféraient éviter de se rendre dans les commerces pour faire leurs courses, elle pose en effet question quant à la concurrence exercée sur nos commerces de proximité auxquels nous tenons tous.

Trois points, si vous me le permettez : le quick commerce nuit à l'immobilier commercial de l'arrondissement. En effet, les dark stores et les dark kitchens viennent nuire à des TPE qui pourraient s'installer dans ces locaux, cibler les bas d'immeuble, transformer le visage des quartiers car les boutiques font l'animation des territoires. Elles participent au lien social. À ce sujet, rue de la Croix-Nivert, on compte aujourd'hui deux dark kitchens. Nous avons pu agir afin de stopper l'implantation d'une troisième même si cela ne relève pas de nos prérogatives. C'est bien à la Mairie de Paris de vérifier que la demande de changement de destination de ces locaux au PLU soit réalisée et le cas échéant à verbaliser les contrevenants.

Outre l'aspect immobilier, le développement de ces enseignes va à l'encontre des engagements écologiques tant prônés par la Maire de Paris. Qui n'a pas vu dans les rues de l'arrondissement ces scooters, moteurs allumés, en train d'attendre leurs commandes avant de prendre à contresens la première rue qu'ils voient afin de livrer le plus rapidement possible ?

Enfin, les nuisances provoquées sont présentes à plus d'un titre. Quand vous rajoutez à cela le bruit et l'odeur, on comprend que les riverains soient exaspérés. C'est aussi et surtout pour les bouchers, les boulangers et les maraîchers que je m'interroge ; ceux qui composent notre tissu commerçant. Cette concurrence va finir par tuer nos commerces qui sont déjà affaiblis par ces deux dernières années. Encore une fois, ce vœu nous semble d'une incohérence totale par rapport aux compétences de la Mairie d'arrondissement. Malgré tout, nous continuons à être en contact avec les riverains et les commerces qui savent compter sur notre totale détermination et notre soutien sans faille.

Enfin, je voudrais rappeler, comme l'a dit mon collègue Jean-Yves PINET, que ce sujet a déjà fait l'objet d'un vœu présenté par le Maire du 17ème, Geoffroy BOULARD, vœu rejeté par l'exécutif en décembre dernier au Conseil de Paris.

Par conséquent, nous proposons donc d'amender ce vœu de la manière suivante : « *Que la Mairie de Paris soit particulièrement attentive à l'utilisation abusive à des fins d'entrepôt...* ».

Monsieur le Maire : Là, vous parlez de la substitution du dispositif que vous énoncez à celui du groupe Paris en Commun ?

Monsieur MENUET : Oui.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur MENUET : En fait, nous amendons le vœu. « *Que la Mairie de Paris soit particulièrement attentive à l'utilisation abusive à des fins d'entrepôt de locaux commerciaux dans le 15ème arrondissement et mobilise tous les moyens à disposition pour faire respecter les conditions prévues sur le plan local d'urbanisme ; que la Mairie de Paris collabore avec la Mairie du 15ème afin d'engager les nécessaires vérifications et éventuelles verbalisations sur tous les cas signalés par la Mairie du 15ème ; que la Mairie de Paris, en lien avec la Préfecture de police de Paris, communique les chiffres de verbalisations dressées par les services, liées aux regroupements de livreurs ; que la Mairie de Paris, en lien avec la Préfecture de police, mette en place des opérations de contrôle et de dispersion en lien avec les plates-formes de livraison à domicile et enfin que la Mairie de Paris obtienne de l'entreprise Deliveroo la mise en place de zones blanches comme cela existe déjà et est mis en place par Uber Eats.* ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a des explications de vote mais il y a d'abord une proposition de substitution d'un dispositif à un autre. Je vais peut-être laisser à Monsieur SITBON le temps de réfléchir et passer la parole à d'autres orateurs, à moins qu'il préfère répondre tout de suite. Allez-y Monsieur SITBON, répondez à la proposition de l'Adjoint.

Monsieur SITBON : Je ne pourrai y répondre que tout à l'heure. Est-ce que l'on pourrait nous l'envoyer par écrit car les modifications proposées sont longues ?

Monsieur le Maire : En attendant, il y a des demandes d'explication de vote notamment de Monsieur JEANNETÉ. Vous avez la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Monsieur SITBON, pendant que vous regardez votre papier, écoutez-moi un tout petit peu. Je vous trouve tout de même très culotté, Monsieur SITBON, de nous demander à nous, Mairie d'arrondissement, de faire le travail de la Mairie centrale et de ses services avec à leur tête Madame HIDALGO. Pourquoi n'avez-vous pas fait ce vœu de votre groupe directement à Madame HIDALGO en Conseil de Paris ? Écoutez-moi Monsieur SITBON, vous allez voir, c'est très intéressant. D'ailleurs, faites votre vœu à la Mairie centrale. Ce vœu aurait pu commencer par des considérants comme celui-là : considérant que la Mairie de Paris, avec à sa tête Madame HIDALGO, n'a pas anticipé ce boom des dark stores et des dark kitchens, de cette nouvelle économie qui existe depuis tant d'années dans de nombreuses capitales et qu'il faut aujourd'hui, bien sûr, encadrer. Ou alors un autre considérant : considérant que le premier Adjoint Monsieur GREGOIRE vient aujourd'hui seulement d'annoncer une réunion qu'il convoquerait en mars prochain – même pas en janvier ou en février – avec tous les acteurs autour de la table. Non, plus sérieusement, c'est un peu risible et cela devient grotesque. En fait, vous, les socialistes, vous êtes toujours en retard. Vous avez un problème de méthode, un problème d'anticipation.

Je prends l'exemple du vélo : le Plan vélo. Lors de la dernière mandature de Madame HIDALGO, vous n'avez réalisé que 50 % alors que les autres capitales avaient déjà mis en place un Plan vélo. Résultat, vous êtes obligés d'accélérer le Plan vélo en catastrophe avec des coronapistes dans tous les sens et, comme le dit Monsieur le Maire, Philippe GOUJON, sans réfléchir à un vrai écosystème autour des vélos.

Je prends celui des trottinettes. Encore une fois, vous avez attendu que ce soit le bordel – excusez-moi le mot – sur les trottoirs pour tenter ensuite de les réguler. Cela vous gêne, je le sais.

Je prends un autre exemple : pour les meublés, vous avez attendu la colère des hôteliers, la colère des syndics pour enfin prendre des mesures. Vous êtes, en fait, toujours en retard face au développement de l'économie, comme si vous étiez un peu bloqués par idéologie et après vous prenez des décisions.

Encore une fois, quand vous vous étonnez de ces développements d'économies – je prends l'exemple des plates-formes, des statuts de

livreurs que je partage totalement, des problèmes de nuisances sonores et de pollution –, vous réagissez sans réagir. En mars dernier, Monsieur SITBON, vous étiez en Conseil de Paris et la Maire de Paris s'est engagée à mettre en place un cycle d'échanges avec des représentants de plates-formes de livraison, les Mairies d'arrondissement, les groupes politiques du Conseil de Paris, l'État, à propos justement du partage harmonieux de la voirie, des conditions de travail des livreurs et de la transition des scooters vers le zéro émission. Nous attendons toujours la mise en place de ce cycle d'échanges. Et d'ailleurs, en novembre, vous deviez nous communiquer un calendrier...

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Je finis, si vous le permettez, Monsieur le Maire. Franck LEFEVRE et Jérôme LORIAU ont même fait un vœu pour contraindre les livreurs à domicile à utiliser des véhicules propres et non bruyants. Aucune réponse de la part de l'exécutif. Je rappellerai également les zones blanches dont a parlé mon collègue. Comme d'habitude, vous avez toujours un train de retard. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé tout cela. La parole est à Monsieur SITBON pour faire connaître sa position concernant les propositions de modification de son dispositif de vœu.

Monsieur SITBON : Nous avons parlé d'un petit peu de tout avec Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur le Maire : Non mais répondez surtout à Monsieur MENUET.

Monsieur SITBON : Nous avons l'impression que nous allons refaire un Conseil de Paris. C'était un peu absurde. Des références un peu bizarres ont été mises sur la table. Je ne sais pas pourquoi il y a cet énervement alors que nous proposons quelque chose pour le bien de nos habitants et pour travailler ensemble. Nous n'avons pas incriminé la Mairie du 15ème dans notre vœu. Nous ne disons pas que la Mairie du 15ème ne fait pas son travail. Nous demandons que nous travaillions main dans la main et que nous soyons, avec la territorialisation, au plus proche. Vous le répétez souvent : vous connaissez les rues, vous connaissez les quartiers, il y a des Adjoints de quartier, il y a des Adjoints de conseils de quartiers. Nous voulons aider en tant qu'opposition, nous voulons que tout le monde s'y

mette parce que c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter pour notre ville pour toutes les raisons que j'ai dites tout à l'heure. Je ne comprends pas cet énervement. Face à cet énervement, nous maintenons notre vœu. Nous le voterons. Nous vous le proposons. Votez-le ou pas. Prenez vos responsabilités.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote. Pardon, il y a une explication de vote. Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, très belle année à vous tous. Effectivement, les dark stores inquiètent. J'ai une pensée toute particulière pour les résidents de la copropriété du 10 rue Franquet qui ne cessent de nous écrire à ce sujet. L'ubérisation de certains de nos services depuis une dizaine d'années a levé et lèvera toujours des inquiétudes, des doutes. Ce qui compte, à mon sens, c'est la façon dont on régule rapidement pour que chacun ait conscience de ce qu'il peut faire ou pas et à quelles conditions. Je rejoins, là-dessus, mon collègue Monsieur JEANNETÉ : tout va vite, il faut l'accepter, accélérer et s'adapter. Là où Emmanuel GREGOIRE fait un réquisitoire dans la presse accusant la dizaine de plates-formes de quick commerce qui se partagent le marché parisien de remplacer peu à peu les commerces de proximité déjà fragilisés par la crise par des lieux de stockage, les habitants attendent des actions concrètes. C'est surtout à la Mairie de Paris de donner l'impulsion et de nous dire, quand il le faut, comment gérer ce phénomène via le PLU, comment travailler conjointement avec les Mairies d'arrondissement, notamment celle du 15ème, afin de mieux encadrer les éventuels nouveaux souhaits d'installation, d'accélérer les vérifications, les verbalisations et leur suivi. Nous voterons donc pour.

Monsieur le Maire : Vous votez pour quel vœu car il y a deux propositions ?

Madame BERETÉ : Le premier vœu.

Monsieur le Maire : Celui du groupe Paris en Commun ?

Madame BERETÉ : Non, le vœu amendé.

Monsieur le Maire : D'accord. Monsieur BRAGÉ, allez-y.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, je me réjouis déjà de voir que, finalement, nous vivons bien dans le même arrondissement parce que vous avez commencé votre intervention en nous citant un cas où il n'y

avait pas de problème avec les livreurs pour nous citer ensuite une ribambelle de cas de problématiques avec livreurs. Je suis content de voir que nous vivons bien dans le même arrondissement.

Pour notre part, nous saluons ce vœu qui fait écho à un autre qui avait déjà été déposé en Conseil de Paris par le GEP et les élus Génération.s sur le quick commerce ; c'était au mois de novembre dernier. Personne n'y a fait mention. Vous souhaitez que cela soit fait au Conseil de Paris mais cela a déjà été fait.

En effet, les dark stores, qui sont nés ces dernières années, ont pris un essor considérable en profitant de la crise sanitaire selon le schéma suivant : restriction des déplacements - on se souvient tous des situations de 2020 -, généralisation du click & collect et de la livraison, besoin d'espaces de stockage et de transformation, développement de flottes de livraison et cela, malheureusement, sans aucune action législative de l'État pour réguler la chose. Nous devons donc faire face à cette situation au niveau local.

Nous avons donc vu apparaître les dark stores avec les variantes qui ont été parfaitement citées vu qu'elles sont très problématiques : les dark kitchens. Or, ces dark stores ne sont pas sans impacts graves. Tout d'abord, les conditions de travail des salariés sont bien souvent lamentables : locaux en sous-sol, absence de respect des horaires que ce soit de nuit, de week-end, rapidité avec des incidences sur la voirie, absence de protection sociale et j'en passe. Mais, ce sont aussi des risques sanitaires, notamment sur les dark kitchens, avec un manque d'hygiène assez flagrant en général dans la préparation des plats. On n'a pas forcément envie de manger n'importe quoi préparé dans n'importe quelles conditions. Ce sont aussi des risques économiques pour des commerces de quartiers qui sont, comme chacun l'a déjà dit, des acteurs majeurs du lien social et du sentiment de sécurité.

Aussi, le groupe Écologiste soutiendra ce vœu dont j'espère qu'il sera complété des demandes déjà effectuées au niveau de Paris notamment la commande à l'Apur d'un diagnostic économique et sociologique précis de la situation du quick commerce dans l'ensemble de la ville, vu que pour pouvoir agir, il faut déjà pouvoir cartographier. Je pense que cela rejoint la demande de Monsieur SITBON d'un travail en collaboration entre la Mairie d'arrondissement et la Mairie centrale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Cette problématique telle qu'elle est exposée à notre Conseil ne date pas d'aujourd'hui comme cela a été rappelé. Je rappelle, pour notre part, le dépôt de vœux en novembre dernier sur les livraisons en scooter et celui du groupe auquel nous appartenons déposé en décembre 2021 qui disait à peu près la même chose, c'est-à-dire que nous souhaitions la mise en place d'opérations de contrôle et de dispersion et de zones blanches. Il a été rejeté par l'exécutif. Aujourd'hui, il y a une opération de communication avec une synchronisation parfaite entre les interventions dans les assemblées municipales et une conférence de presse de Monsieur GREGOIRE. Très bien. Cependant, plus que de la com, il faudrait agir.

Je pense maintenant que notre assemblée est éclairée. Il y a donc deux vœux : un vœu amendé et un vœu que vous ne retirerez pas, je suppose, au profit de l'amendement. Nous allons nous prononcer sur ces deux vœux. Le vœu proposé qui n'est pas retiré par le groupe Paris en Commun avec une proposition d'abstention de l'exécutif puis le vœu amendé par l'exécutif.

Je soumets tout d'abord le vœu du groupe Paris en Commun à notre Conseil. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : C'est un concert d'applaudissements... C'est bien, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Je soumets le vœu amendé par l'exécutif avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Monsieur SITBON : NPPV car sans objet.

Monsieur le Maire : C'est petit. Nous ne vous reconnaissons pas là, Monsieur SITBON.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité.

25. **V152022002 – Vœu déposé par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'organisation d'un concours d'éloquence dans le 15ème arrondissement dans le cadre du 400ème anniversaire de la naissance de Molière**

Monsieur le Maire : Madame IBLED présente ce vœu.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela n'a échappé à personne, le 15 janvier dernier marquait le 400ème anniversaire de la naissance de Molière. Une pluie d'hommages pour cet immense artiste dont on pourrait dire qu'il est une gloire nationale. Jean-Baptiste POQUELIN, auteur, poète, comédien, metteur en scène, homme de cour, a en effet marqué l'histoire culturelle et artistique de notre pays : étudié dans les classes, joué d'innombrables fois au théâtre ; le français est d'ailleurs communément appelé la langue de Molière.

Afin de continuer à faire vivre son œuvre au quotidien et à valoriser l'héritage qu'il a laissé à la France et à la francophonie, nous vous proposons dans notre vœu de nous saisir de cette date anniversaire pour lancer un grand concours d'éloquence d'art oratoire sur le thème de Molière auquel pourraient prendre part des élèves des écoles et collèges du 15ème arrondissement sur la base du volontariat, bien entendu. Je sais que la période de campagne électorale peut être propice parfois aux polémiques alors j'aborde tout de suite la question de la panthéonisation de Molière : le gouvernement y a répondu et comme l'a justement exprimé Roselyne BACHELOT, la meilleure façon de rendre hommage à l'œuvre de Molière, c'est d'aller dans un théâtre pour l'écouter et la faire vivre. Effectivement, si tout le monde ici a certainement en tête la présence de Monsieur Victor SCHŒLCHER ou alors de Monsieur Louis BRAILLE, qui ont tous deux participé à la transformation positive de la vie de millions de personnes à travers le monde et qui sont panthéonisés, je ne sais pas si tout le monde ici est capable de donner le nom des 81 personnalités panthéonisées ou même des personnes dépanthéonisées. Bref, Molière vit surtout par l'immensité de son œuvre et c'est heureux.

Monsieur le Maire, ne cédons donc pas à la facilité puisque, ici, seul l'intérêt du 15ème arrondissement doit nous animer. Je sais votre attachement à la transmission de notre héritage culturel et artistique et nous sommes convaincus qu'une telle initiative positive pour le 15ème arrondissement pourrait ouvrir des perspectives à l'échelle parisienne. Nous serions heureux que ce vœu dans l'intérêt des petits Parisiens du 15ème qui, comme toute la jeunesse de notre pays, ont été durement impactés par la crise Covid puisse être adopté à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement offrant ainsi une perspective culturelle positive. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Trois Adjoints vont vous répondre en commençant par Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, il y a 400 ans naissait Molière. Qui peut ignorer cet événement ? Qui peut imaginer que les CM2 des écoles ne rendent pas hommage à cet illustre personnage par des travaux divers ? Qui pourrait penser que la Mairie du 15ème ne puisse, elle aussi, organiser une belle manifestation pour célébrer Jean-Baptiste POQUELIN dit Molière ?

Oui, nous pouvons être en phase avec le vœu Indépendants et Progressistes. Seulement, ce vœu présenté aujourd'hui est pour moi un véritable questionnement car ou vous ignorez délibérément ce qui se passe actuellement dans les écoles, ou vous êtes complètement déconnectés de la réalité. Car, enfin, savez-vous que c'est le chaos dans les écoles depuis la rentrée de janvier ? La situation était déjà difficile avant, mais l'application du 49ème protocole sanitaire au 3 janvier, qui sera encore changé trois jours après, a rendu la vie des écoles impossible. Impossible d'abord par le nombre d'enseignants atteints par le Covid, non remplacés et lorsqu'ils le sont, ce sont généralement par des personnes non formées. La première semaine, nous avons quasiment pu atteindre 40 classes fermées dans le 15ème avec des élèves rendus aux familles qui devaient vraiment se débrouiller. Toujours cette première semaine, le nombre d'élèves atteints par le Covid a été très important. Les parents devaient vite venir chercher leur enfant pour le faire tester puis pratiquer des autotests, à J0, J2, J4 ; autotests qu'ils ne trouvaient pas. Tout cela provoquait départs et retours d'enfants incessants dans les classes tout au long de la journée avant l'application d'un nouveau protocole qui autorisait les enfants contacts à rester jusqu'à 16 h 30.

De plus, je vous rappelle que les enfants sont masqués et que la diction et l'éloquence ne sont pas les activités privilégiées actuellement. Je vous rappelle également que le brassage des élèves est interdit et que pour toutes ces raisons, le prix Enlivrez-moi, le prix de la jeunesse, a été annulé et reporté. Le Conseil municipal enfant ne peut pas fonctionner. Et, toutes les manifestations avec les élèves sont actuellement impossibles en mairie.

Malgré ces conditions déplorables, les écoles continuent à fonctionner. Les enseignants essaient de mener à bien leurs projets et c'est ainsi que, pour fêter Molière, les élus concernés ont recensé les travaux faits par les élèves des écoles publiques et privées ainsi que des collèges et qu'en

fonction des conditions sanitaires à venir, nous pourrons organiser en mairie un événement consacré à cet illustre écrivain en toute concertation avec les écoles volontaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est vrai que les conditions sanitaires ne sont pas des plus favorables. Maintenant, une réponse de Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. Cette proposition est une bonne idée et oui, Madame IBLED, je vais céder à la facilité : c'est d'autant plus une bonne idée que Valérie PECRESSE, elle-même, a récemment proposé de faire rentrer l'auteur au Panthéon.

Applaudissements.

Et curieusement, comme toute bonne idée de l'opposition, le Président candidat s'y est opposé avec des arguments d'ailleurs qui montrent toute la méconnaissance de l'histoire du Panthéon par l'Élysée. Bref, Catherine IBLED, vous semblez partager avec nous l'envie de donner aux élèves le goût du talent, de l'esprit et de la liberté ; je ne peux que vous inviter à rejoindre nos rangs.

Au-delà de la bonne idée, concrètement, les conditions sanitaires et le protocole imposé par le gouvernement rendent très compliquée la mise en œuvre d'une telle initiative pour les collèges avec aucune visibilité sur les prochains mois en termes de non-brassage, de jauges ou encore de pass vaccinal. Théoriquement, l'équipe éducative de chaque collège propose en début d'année scolaire les projets qui seront portés tout au long de l'année par l'établissement ou par un enseignant dans une classe en particulier. Or, la mise en place d'un projet pour Molière a déjà été discutée dans plusieurs établissements dès septembre dernier en conseil d'administration, notamment au collège Apollinaire où plusieurs actions ont été menées dans les classes de cinquième avec l'étude des *Fourberies de Scapin* et de *L'Avare*.

Donc, cette proposition, vous l'imaginez, peut difficilement se concrétiser aujourd'hui en cours d'année scolaire. Néanmoins, pour la rentrée de 2022, nous pouvons soumettre l'idée à tous ces établissements, en tout cas pour les collèges. Vous l'avez compris, seuls les directions des collèges et les membres de leur CA avec les enseignants de français et de théâtre sont décisionnaires pour mener un tel projet dans les classes ; tout cela avec une grande incertitude quant à la possibilité de le mettre en œuvre

en 2022. Je laisse mon collègue Frédéric JACQUOT proposer une alternative. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame de RAGUENEL. Cerise sur le gâteau : l'intervention de Monsieur JACQUOT.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, permettez-moi en préambule, afin de modérer un tant soit peu les propos qui vont suivre, de citer les mots de Philinte du *Misanthrope* : « *Il est bien des endroits où la pleine franchise deviendrait ridicule et serait peu permise.* ». Je leur préfère cependant ceux d'Alceste : « *Je veux que l'on soit sincère et qu'en homme d'honneur, on ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur.* ». C'est donc avec le cœur que je veux vous dire que le présupposé de ce vœu induisant que les élus de la Mairie du 15ème pouvaient ne pas avoir anticipé le 400ème anniversaire de la naissance du grand Molière m'a fort surpris. J'ai, je dois l'avouer, ressenti en quelque sorte un affront fait au comédien que je suis depuis plus de 40 ans mais passons. Il nous fallait donc la République en marche pour ne pas oublier ce grand homme de théâtre. Que serions-nous sans elle, mes chers collègues ? Je vous le demande.

Je ne discuterai donc pas sur le bien-fondé de ces commémorations et donc de votre bonne intention dans ce vœu, cela est évident. Je ne reviendrai pas non plus sur les raisons d'impossibilité de réalisation déjà exposées par mes collègues Chantal ROLGEN et Inès de RAGUENEL, chacun ici les aura comprises. Néanmoins par respect, face à votre demande, j'ai tenté d'imaginer un concours d'éloquence pour enfants de primaire avec comme matière les œuvres de Molière. Je me suis imaginé écoutant avec attention une jeune fille de CM2 interprétant Elvire et se reprochant d'avoir cédé trop tôt au charme de Don Juan en se donnant à lui. J'ai imaginé une Dorimène de 10 ans se débattant contre les affres du mariage forcé et un tout jeune garçon transformé en imposteur nous livrant son interprétation de *Tartuffe*. J'ai trouvé maintes exemples de ce type dont je vous épargne ici la liste exhaustive tant il me faudrait abuser de votre temps si précieux. J'ai bien peur, *in fine*, que ce genre de prestations ne soit pas du goût de tous. Oui, il faut l'admettre, Molière n'est pas tout à fait un auteur pour enfants.

Alors, si un concours d'éloquence avec les œuvres de Molière peut peut-être s'imaginer avec des élèves de collège, il ne me paraît pas très opportun avec des primaires. Aussi, je vais paraphraser les propos de notre président de la République tenus récemment au Parlement

européen : « *Je crois que ce n'est pas en disant n'importe quoi, même si le n'importe quoi se tient, que l'on peut finir à la fin par dire des vérités.* ». Il faudra donc imaginer d'autres formes pour sensibiliser ces jeunes élèves à la grandeur de cet auteur magnifique. C'est ce à quoi avec mes collègues en charge de la vie éducative nous avions déjà réfléchi.

Afin de compléter la proposition qui nous est faite aujourd'hui, je vous propose de modifier votre vœu en y incluant d'abord le considérant suivant : « *Considérant que le concours d'éloquence poétique organisé par la Mairie du 15ème à l'occasion du deuxième prix Léon-Paul Fargue sera exclusivement consacré aux œuvres versifiées de Molière...* ».

Monsieur le Maire : Attention, c'est un ajout à la liste des considérants ?

Monsieur JACQUOT : Voilà. Ensuite, je vous propose de modifier le dispositif en termes suivants en émettant le vœu que : « *La Mairie du 15ème arrondissement mette en valeur les travaux effectués ou en cours de réalisation par les écoles primaires et les collèges de l'arrondissement sous forme d'expositions de dessins et d'exposés consacrés à Molière et organise la représentation des travaux oratoires proposés par ces mêmes établissements.* ». Voilà l'objet de notre proposition que je vous suggère d'adopter. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED pour donner son avis sur cette proposition d'ajout d'un considérant et de modification du dispositif.

Madame IBLED : Est-ce que vous pouvez me donner deux minutes afin que je puisse l'étudier car il y a tout de même un considérant et un dispositif à ajouter ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. Est-ce que vous l'avez par écrit ?

Madame IBLED : J'aimerais bien avoir le texte.

Monsieur le Maire : Nous allons vous en donner un. En attendant, est-ce qu'il y a des explications de vote ? Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Notre groupe, avant de prendre connaissance de l'amendement que nous allons regarder, estimait qu'il s'agissait d'une excellente proposition ; l'éloquence

étant un formidable outil pour convaincre, émouvoir et transmettre, apprendre à faire passer ses idées ainsi qu'un vecteur puissant de confiance en soi. L'avocate que je suis y est particulièrement sensible. Notre groupe avait donc prévu de voter ce vœu. Nous allons donc prendre aussi deux minutes pour lire l'amendement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Sonnet ! Rassurez-vous, je ne vais pas faire une battle avec Frédéric JACQUOT ni un concours...

Monsieur le Maire : Ce serait bien pourtant.

Monsieur JACQUOT : Quel dommage ! Allons-y, Florian.

Monsieur SITBON : Puisque en la matière chacun a son répertoire et certains en quête d'éloquence recyclent le Karcher et le bruit et l'odeur, je préfère tout de même les vers et la prose qui nous occupent maintenant. Ce qui m'a surpris dans le vœu de Madame IBLED, c'est que du Trissotin des *Femmes savantes* – « *Je n'aime point céans tous vos gens à latin, et principalement ce Monsieur Trissotin ; c'est lui qui, dans des vers, vous a tympanisées, Tous les propos qu'il tient sont des billevesées* » – à l'Oronte du *Misanthrope*, nous nous retrouverons, Frédéric, sur cette question à qui Alceste répond très justement : « *Quel besoin, si pressant, avez-vous de rimer ?* ». Molière a plutôt moqué la compétition à l'éloquence à laquelle on se livrait à la cour de Louis XIV. Cela me semble donc bizarre de lui rendre hommage en portant aux nues cette compétition et cette joute oratoire. Après, il y a évidemment des choses positives dans notre langue. Cela peut permettre de la faire parler, à encourager au dire. Il y a souvent le lire, l'écrire mais il n'y a pas assez le dire. Pour moi, il y a une certaine confusion entre éloquence et promouvoir l'art poétique et le dire. Ce qui nous inclinera plutôt à voter la proposition du vœu amendé qui propose d'enlever cette partie de compétition qui, à mes yeux, n'est pas très fidèle à Molière.

Je veux tout de même souligner avoir un peu sursauté lorsque j'ai lu « homme de cour du XVII^{e} siècle » pour qualifier Molière dont nous savons qu'il n'a pas été enterré. De plus, le vœu était un petit peu flou sur le thème des pièces de Molière. Je n'ai pas bien compris ce à quoi on voulait faire réfléchir nos enfants. Pour autant, ne soyons pas de mauvaise foi car tout le monde veut qu'en homme d'honneur, on soit sincère. On peut effectivement ne pas se priver car si on s'arrête de faire travailler les

jeunes collégiens parce qu'il y a la pandémie, on ne crée jamais rien. Je pense que c'est effectivement quelque chose qui peut nous rassembler dans le 15ème, être quelque chose de joyeux autour de ce grand auteur, mais il nous semble que la proposition du vœu amendé permettrait de mieux lui rendre hommage.

Monsieur le Maire : Merci. Madame IBLED, ferez-vous chorus avec nos comédiens élus ?

Madame IBLED : Je vais laisser la parole à Monsieur David AMIEL pour vous répondre.

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Une très brève réaction à ce qui a été dit pour noter que, visiblement, Molière inspire puisque nous avons eu le droit au *Médecin malgré lui* en nous expliquant qu'en période de crise sanitaire, il était interdit de s'interroger sur l'expression orale des enfants. Nous avons eu droit aux *Fourberies de Scapin* en nous expliquant qu'il fallait voter PECRESSE avant de pouvoir proposer des initiatives autour de Molière. Et, nous avons enfin eu droit à *Tartuffe*, en nous expliquant qu'il était indigne de faire lire à des enfants de CM2 Molière. Je crois que cela surprendra un peu tous ceux qui sont attachés à la transmission de notre culture et à l'élévation de l'intelligence des enfants. Pour toutes ces raisons, nous maintiendrons notre vœu tel qu'il a été présenté.

Monsieur le Maire : Bien. Nous voici donc confrontés à deux vœux. Sur le vœu du groupe Indépendants et Progressistes, quelle est votre position Monsieur JACQUOT ? Nous allons faire deux votes : un sur ce vœu et un sur celui amendé.

Monsieur JACQUOT : Compte tenu des difficultés qui ont été exposées sur le plan sanitaire, organisationnel et même sur d'autres sujets comme l'âge des participants dans les écoles, il n'y a pas d'autre position possible que de voter contre le vœu tel qu'il était formulé à l'origine.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je soumets donc le premier vœu du groupe Indépendants et Progressistes à votre vote. Qui est pour ? Contre ? L'exécutif. Qui est pour le vœu amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire : *Le vœu amendé est adopté à l'unanimité des votants.*

26. **V152022003 – Vœu déposé par Catherine Ibled, Fanta Berete et David Amiel, élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à l'attribution des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année**

Monsieur le Maire : Le vœu est présenté par Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, chaque année, les associations de commerçants financent des illuminations pour les fêtes de fin d'année pour lesquelles elles bénéficient de subventions de la Mairie que nous discutons et votons dans cette assemblée. Or, je crois que comme nombre d'entre vous, nous sommes saisis année après année de plaintes de commerçants, que ce soit sur l'imprévisibilité des montants, leur variation ou l'iniquité qui peut être perçue entre certains quartiers. Ces demandes sont, il est vrai, souvent légitimes. Il y a des écarts à Paris de 1 000 à 80 000 € selon les subventions versées et parfois des écarts très importants dans des quartiers qui ont pourtant des caractéristiques tout à fait similaires. D'ailleurs, chaque mois de décembre, nous posons la question sur telle ou telle évolution de subvention et nous avons beaucoup de mal à obtenir en Conseil des réponses de l'exécutif ; peut-être parce que vous-même, vous avez du mal à obtenir les informations qui seraient pourtant indispensables.

Pour cette raison, afin de garantir l'équité entre tous les commerçants et surtout de permettre d'avoir des illuminations à la hauteur des besoins de Paris, particulièrement après la crise sanitaire et ses effets économiques, nous proposons de donner plus de prévisibilité à nos associations de commerçants en les dotant de subventions pluriannuelles pour ces illuminations des fêtes de fin d'année et, par ailleurs, d'établir une grille d'attribution qui permettrait de rassurer tout un chacun sur l'équité et la transparence de ces attributions.

Monsieur le Maire : Merci. Le rapporteur va vous répondre. Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu va dans le bon sens en ce qu'il permet un meilleur suivi de la Mairie d'arrondissement et une meilleure équité entre

les associations de commerçants. Il s'inscrit dans la continuité de nos interventions lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Malgré tout, il me semble opportun de rappeler qu'heureusement, les associations de commerçants n'attendent pas d'avoir les subventions pour faire ces illuminations. En effet, celles-ci sont également en grande partie financées par les donations des commerçants à l'association (en moyenne de 50 €) et par les brocantes et vide-greniers organisés. C'est là où on peut avoir des iniquités entre certaines associations ne pouvant organiser de brocantes ou de vide-greniers du fait du manque de place et de la crise sanitaire, ce qui impacte inévitablement leurs finances. La concertation avec les Mairies d'arrondissement, pour nous au niveau du 15ème, existe déjà puisque nous en discutons en amont avec les présidents d'associations de commerçants. Enfin, la solution la plus adaptée serait peut-être de permettre aux associations de commerçants de connaître un an à l'avance tout ou partie de la subvention qui leur sera accordée pour ces illuminations. L'association serait ainsi à même d'adapter son activité au cours de l'année en fonction de la subvention accordée et de ses besoins de financement.

Par conséquent, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Il y a une explication de vote de Monsieur SITBON et de Madame NIAKATÉ.

Monsieur SITBON : Je voudrais tout de même rappeler à notre Conseil que le niveau de subvention est calculé sur un pourcentage par rapport au devis proposé par les associations de commerçants. Ce n'est pas, comme on a cru le percevoir, au hasard que cela est décidé. Plus la demande est élevée, plus la subvention le sera mécaniquement. Les niveaux de pourcentage de subvention sont stables depuis des années en dehors de 2019 et 2020 avec les enveloppes supplémentaires Gilets jaunes et Covid. En ce qui concerne la concertation, les montants sont systématiquement votés en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris et les Maires d'arrondissement ont bien entendu le droit d'en faire varier les montants – la Ville de Paris en discute avec eux chaque année – pour prendre en compte, par exemple, la situation financière de telle ou telle association de commerçants.

Par ailleurs, un effort supplémentaire est fait pour aider les associations de commerçants des quartiers populaires qui ont plus de difficultés. Sur l'aspect écologique, il est aujourd'hui demandé que les prestataires des

associations de commerçants utilisent systématiquement des LED afin de maîtriser les coûts d'énergie. Je n'ai pas le temps d'entrer dans tous les détails même si bon nombre de dispositions contraignantes sont données à partir d'un certain montant de subvention.

La mise en place de nouveaux critères est en train d'être regardée à la Ville de Paris par les services afin de trouver des modes de fonctionnement alternatif pour la définition du niveau de subvention qui n'a pas été changé depuis des années. Ces éléments sont en train d'être réfléchis.

En l'état, notre groupe ne peut donc pas voter un vœu qui sous-entend qu'il y a du favoritisme d'une manière ou d'une autre puisque, comme je viens de le montrer, il y a des critères très précis.

Monsieur le Maire : Merci. Juste un point que je rectifierai : il n'y a pas de concertation avec les Mairies d'arrondissement sur le montant des subventions. Il y a effectivement un dialogue avec l'association. Nous nous prononçons quand nous recevons le projet de délibération et je ne me souviens pas avoir été témoin de l'adoption d'un vœu d'augmentation d'une subvention à telle ou telle association déposé et même voté en Conseil d'arrondissement et retenu par le Conseil de Paris.

Deuxièmement, il est vrai que, étant donné l'insuffisance de ces subventions qui du temps de mandatures précédentes pouvaient aller jusqu'à 50 % du montant de la prestation et qui maintenant sont autour de 25–30 % maximum, la réserve parlementaire qui a malheureusement été supprimée permettait d'augmenter les subventions des associations de commerçants pour les illuminations. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Juste un mot pour dire que notre groupe votera ce vœu qui milite pour plus d'équité et de transparence dans les mécanismes d'attribution de ces subventions. Cela nous paraît une demande d'autant plus légitime qu'il existe, en effet, certaines disparités qui paraissent étonnantes, raisons pour lesquelles nous soutiendrons ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Donc, contrairement aux groupes Paris en Commun. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, nous allons mettre ce vœu au vote de notre assemblée avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Le groupe Paris en Commun. Abstention ? Aucune. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

27. **V152022004 – Vœu déposé par Fanta BERETE, Catherine IBLED, David AMIEL, élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la collecte des déchets alimentaires sur les marchés Lefebvre et Lecourbe**

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ présente ce vœu.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire nous invite tous à faire des efforts. Depuis 2021, le marché Convention est équipé de bacs destinés à la collecte de déchets alimentaires des ménages. Depuis peu, les marchés Cervantès, Saint-Charles et Falguière bénéficient également de cet aménagement. Lors de la fête d'hiver du parc Georges-Brassens, un stand permettait aux habitants de découvrir ce service et de récupérer leur bac et premier sac. Cependant, les agents de la Ville de Paris précisaient que les marchés Lefebvre et Lecourbe ne seraient pas bénéficiaires de ces aménagements car peu fréquentés. Effectivement, ils le sont peu en semaine mais le samedi, les marchands et les habitants sont bien au rendez-vous. Encore une fois, selon l'endroit où on habite dans le 15ème, on bénéficie ou pas de mesures ou d'aménagements. Il n'est pas acceptable que les quartiers plus populaires soient mis à l'écart de ce type d'action indispensable. Cette collecte joue un rôle essentiel dans la sensibilisation permettant notamment aux plus jeunes de prendre conscience très tôt de l'impact du traitement des déchets sur notre environnement. Nous demandons donc que la Ville de Paris étende le dispositif mis en place de collecte des déchets alimentaires aux marchés Lefebvre et Lecourbe, les samedis matin dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PINET pour la réponse.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Madame BERETÉ, je suis un petit peu embêté par votre vœu car vous avez entièrement raison sur ce que vous énoncez, mais il faut savoir que la Ville de Paris s'est engagée auprès de nous à aller sur l'ensemble des marchés. Il n'est pas question, et nous l'avons redit, que l'on oublie des quartiers. Il n'y a pas de questions entre le quartier Grenelle et le quartier Lefebvre. Nous avons, en fait, une difficulté : nous n'avons pas suffisamment de personnel dans le 15ème pour assurer tous les marchés. Pour exemple, après le vœu qui a été voté ici à l'unanimité en janvier 2021, le marché Saint-Charles n'a fait l'objet de la collecte des déchets alimentaires qu'en

septembre. Il faut du temps à la Ville de Paris. Parfois, cela m'agace et j'aimerais que cela aille plus vite. Je suis donc comme vous. Très concrètement, cela est prévu. Je n'ai pas encore de date précise. D'ailleurs, nous essayons d'accélérer les choses. Il faut que vous sachiez que, par exemple, sur le marché de Grenelle va être lancée une expérimentation. Le 15ème fait partie des deux seuls arrondissements de Paris où cette expérimentation a lieu, à savoir l'installation de protège-bacs, de petites cabanes pour mettre des bacs à demeure de manière à ce que cela dégage du personnel. Si cela fonctionne à Grenelle, nous les installerons dans la foulée sur Lefebvre et Lecourbe car cela serait une solution.

J'aurais donc une proposition à vous faire : ne peut-on pas reprendre votre vœu lors d'un autre Conseil et nous en parlerons ensemble à ce moment-là. Dieu sait que je n'ai pas été très tendre tout à l'heure avec la Mairie de Paris, mais je reconnais le travail que nous faisons avec Madame Colombe BROSSEL. Je vous propose de le retirer et d'en reparler, quitte à le remettre dans quelques mois. Je dirais que cela m'arrangerait.

Monsieur le Maire : Je vais vous laisser répondre à cette proposition tout en rappelant que nous distribuons chaque année des lombricomposteurs individuels permettant à ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une solution écologique de recyclage des déchets alimentaires. Nous en avons distribué 400 et il y aura une distribution au printemps. Quatre-vingt-dix sites de compostage de déchets d'origine végétale sont aussi répertoriés dans le 15ème dans un certain nombre de lieux. À partir de septembre, nous mettrons en place dans le 15ème la troisième collecte hebdomadaire de tri sélectif. Elle est demandée depuis des années et va donc se mettre en place dans l'arrondissement. Cela vous a laissé le temps de réfléchir. Madame BERETÉ, Madame IBLED, Monsieur AMIEL, est-ce que vous retirez votre vœu, en le gardant en réserve pour une prochaine séance de notre Conseil ?

Madame BERETÉ : J'aimerais de temps en temps que les expérimentations ou toutes les choses qui sont bénéfiques pour l'environnement puissent commencer dans les quartiers du Sud du 15ème. Néanmoins, nous allons maintenir notre vœu et nous regarderons ce qui va se passer dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Monsieur le Maire : Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Dans ce cas, avis favorable de l'exécutif.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Ce vœu rend tout d'abord hommage à un dispositif qui fonctionne, que la Ville de Paris a mis en place, et je voulais le souligner. Il s'agit d'un dispositif qui, en tant qu'élu et usager, est, à titre personnel, extrêmement positif et permet de diminuer beaucoup les collectes de déchets. Nous savons que les déchets alimentaires sont en grande partie constitués d'eau et cela évite ainsi que l'on fasse de nombreux kilomètres pour les brûler. Ceci étant dit, nous voyons que ce dispositif qui a été mis en place en septembre 2020, je crois, fonctionne de manière constante et de mieux en mieux. Dans le 15ème, les données transmises par la DPE vont, bien entendu, dans le sens de cette dynamique globale. Dans les tonnages, nous étions en novembre à 8,84 et en décembre, cela s'est maintenu à 6,8. Il y a, comme vous le savez, quatre marchés qui se tiennent le mercredi matin dans le 15ème et c'est une des difficultés puisqu'il faut une logistique un peu lourde pour les agents de la direction territoriale pour collecter en même temps le marché Lefebvre et le marché Lecourbe, notamment en termes de pose et de dépose des bacs. Comme le disait Monsieur PINET, cela touche quatre lieux différents de l'arrondissement au même moment puisqu'ils se tiennent tous les quatre le mercredi. Il a été proposé d'étaler ce calendrier de déploiement. Maintenant, l'objectif est bien, comme cela a été rappelé, de le déployer sur tous les marchés avec, en plus, à partir du 9 février des bacs 24 heures sur 24, sept jours sur sept sur le marché de Grenelle qui permettront, même lorsque l'on a oublié de porter son sac sur le marché, d'avoir un endroit dans l'arrondissement pour aller l'amener. D'après ce que l'on m'a dit, l'objectif est de le pérenniser dans le courant de l'année 2022. Cela est acté. Nous ne sommes donc pas opposés du tout, puisque cela rend hommage à cette politique, à voter ce vœu puisque c'est en train d'être fait.

Monsieur le Maire : Monsieur WOLFF, vous avez la parole.

Monsieur WOLFF : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme cela a déjà été dit, ce vœu fait écho à celui qui avait été déposé par le groupe Écologiste au Conseil d'arrondissement du 18 janvier dernier demandant l'élargissement de la collecte alimentaire à l'ensemble des marchés de notre arrondissement. Sans rappeler tous les bienfaits d'un tel dispositif, je souligne qu'il s'agit tout de même d'un sujet écologique important et surtout un des rares sujets sur lesquels nos concitoyens peuvent agir directement à l'échelle locale et c'est quelque chose qui

nous tient à cœur. À l'époque, en janvier 2021, seul le marché de Grenelle prévoyait ce dispositif. Il avait été décidé de l'élargir à l'ensemble des marchés du 15ème, ce qui avait été fait à l'unanimité dans notre salle, ce qui me réjouit. Ce dispositif s'est progressivement élargi à Cervantès, Convention et Saint-Charles.

Comme cela a été dit, Lefebvre et Lecourbe ne sont pas encore pourvus mais le déploiement est prévu. Ce vœu aurait plutôt dû faire l'objet d'une question au Maire quant à l'avancement du déploiement. Nous avons obtenu quelques réponses parmi les précédentes interventions. Nous allons tout de même soutenir ce vœu parce qu'il va dans le sens de nos propositions mais nous aurions pu apprécier une question au Maire à la place. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je suppose donc que ce sera un vote favorable à l'unanimité. Qui est pour ce vœu ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

28. **V152022005 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP**

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ rapporte ce vœu.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En 2020, un contrat était conclu entre la RIVP et la société E-Pango concernant la fourniture de gaz pour les chaufferies collectives à un prix fixe pour 2021 et 2022. Vous le savez peut-être, est intervenue en 2021 une forte inflation du prix du gaz due à la hausse importante de la demande énergétique mondiale. En conséquence de cela, la société E-Pango a signifié à la RIVP en octobre 2021 ne plus vouloir prendre à sa charge l'augmentation des prix du gaz et ainsi vouloir rompre les termes du contrat la liant à la RIVP en ce qui concerne le maintien d'un prix fixe du gaz. Cela a conduit la RIVP à fermement contester cette position et à résilier le contrat pour faute. Les dispositions légales et réglementaires en vigueur interdisent à la RIVP de prendre elle-même à sa charge l'augmentation des prix du gaz puisque les bailleurs sont tenus de répercuter les charges auprès de leurs locataires. Les locataires de la RIVP ont ainsi reçu un courrier au début du mois de janvier 2022 leur annonçant une hausse de leurs charges d'énergie d'en moyenne 40 € supplémentaires par mois.

Notre groupe estime que la décision d'E-Pango est parfaitement inadmissible d'autant plus qu'elle entraînera de graves conséquences pour les locataires, en particulier ceux aux revenus les plus modestes. Ainsi ce vœu propose notamment que la Ville de Paris condamne fermement E-Pango pour ses agissements parfaitement déloyaux, que la RIVP soit appelée à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir de la part d'E-Pango une indemnisation pour rupture abusive du contrat, que la RIVP s'engage à reverser l'intégralité de cette compensation aux locataires et enfin que les locataires soient incités et accompagnés pour demander une aide auprès du FSL. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse par Madame EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la hausse des prix de l'énergie, la diminution du pouvoir d'achat de nos concitoyens et la précarité énergétique sont évidemment des préoccupations que nous partageons au groupe Changer Paris. Toutefois, les réponses que nous comptons y apporter sont bien loin de celles qui sont ici exposées à travers ce vœu et qui ressemblent, hélas, davantage à de la propagande électorale qu'à un ensemble de mesures pragmatiques et de bon sens.

Vous convoquez dans ce vœu tour à tour l'Europe et le président de la République afin de vous défausser de vos propres responsabilités. Car, je le rappelle, c'est bien la RIVP dont le président du conseil d'administration, David BELLIARD, est l'Adjoint de Madame HIDALGO, qui a résilié le contrat de l'entreprise E-Pango pour faute, provoquant la répercussion de l'augmentation tarifaire sur les locataires. C'est encore la RIVP qui a signé en urgence le nouveau contrat de fourniture de gaz qui induit une hausse de 40 € en moyenne sur les factures de 15 000 Parisiens, faut-il le rappeler. C'est toujours et encore la RIVP qui a commis le péché originel en attribuant le contrat initial de fourniture de gaz à la société la moins disante sans s'assurer de sa solidité financière. Sur ce dernier point, je vous l'accorde, faute de transparence, nous ignorons si la signature du contrat avec E-Pango est intervenue pendant la présidence verte de la RIVP.

Cependant, vous ne pourrez fuir plus longtemps encore votre bilan désastreux. Il faut croire que la Ville et ses satellites ont des difficultés à tirer des leçons des erreurs du passé. Toute ressemblance avec l'attribution du marché Vélib' ne serait pas purement fortuite. Vous avez du mal à le reconnaître mais votre logique comptable met une fois de

plus à mal la fourniture de services publics aux Parisiens. Des grands discours à la pratique, il y a un gouffre. À compresser les coûts au-delà du raisonnable, à choisir l'entreprise la moins onéreuse, on ne fait que déplacer finalement le problème sur les Parisiens et ce sont eux qui trinquent encore. Les deux autres bailleurs sociaux de la Ville, Paris habitat et la SIEMP, qui n'ont pas choisi les mêmes fournisseurs sont pourtant parvenus à éviter ce naufrage budgétaire pour leurs locataires. Vous exigez de la Ville qu'elle condamne la société E-Pango mais Anne HIDALGO n'est pas la présidente d'un tribunal populaire. Les 15 000 locataires victimes de vos fautes de gestion réclament justice et c'est donc à la RIVP de porter cette affaire au contentieux. Mais, là encore, si la RIVP parvient à obtenir compensation, les locataires s'inquiètent de savoir ce qu'ils pourront récupérer. Les aides auxquelles la Ville pourrait consentir, comme l'augmentation exceptionnelle du fonds de solidarité logement énergie, seront-elles déduites des reversions aux locataires ? Le FSL énergie étant soumis à un plafond de ressources de 7 800 € annuel maximum par personne composant le foyer, qu'adviendra-t-il des familles exclues du dispositif néanmoins modestes et qui ont des difficultés à boucler leurs fins de mois ?

Enfin, n'étant pas à une contradiction près, vous vous attaquez au projet de taxonomie européenne qui tombe comme un cheveu sur la soupe à la fin de votre vœu. Vous vous trompez évidemment d'assemblée, d'échelle et de tribune. Vous mettez le gaz et le nucléaire dans le même panier des énergies à bannir. Or, si le gaz est par nature une énergie fossile et donc non renouvelable, le nucléaire est entièrement décarboné et doit donc être reconnu comme une activité durable pouvant bénéficier de financements verts.

Aussi, parce que nous partageons avec Philippe GOUJON et notre groupe la détresse des 15 000 Parisiens qui subissent les erreurs de la gestion de la RIVP qui ne saurait se dédouaner et que nous rejetons vos oukases, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vœu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je confirmerai, parmi les excellents arguments avancés par Agnès EVREN, que ce vœu ne concerne aucunement notre assemblée et qu'il s'agit d'un vœu que vous pourriez soumettre à la Maire de Paris ou à l'Adjoint compétent, Monsieur BELLIARD, qui était tout de même à la manœuvre dans cette affaire. La meilleure preuve que cela ne

concerne pas notre arrondissement, c'est que vous émettez le vœu que la Ville de Paris condamne, appelle, demande, etc. Franchement, nous ne sommes pas du tout concernés à la Mairie du 15ème. Tout vœu peut être déposé dans notre assemblée mais, franchement, le Conseil d'arrondissement est plutôt fait pour des vœux qui concernent le 15ème alors que ce type de vœu, qui concerne tout Paris, doit être déposé directement en Conseil de Paris. C'est votre choix et nous le respectons bien sûr.

Madame IBLED, allez-y.

Madame IBLED : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je note que ce vœu est donc relatif à un appel d'offres mené par la RIVP pour le choix de son fournisseur d'énergie. Chacun sait que le gaz est l'une des matières premières dont le prix est extrêmement volatil et qu'il a connu une hausse de 330 % en 16 mois suivie d'une baisse de 35 % en deux mois et demi. Afin de faire face à ce type de situation, le Code des marchés publics demande de travailler avec des entreprises ayant des références, de l'expérience et capables d'absorber des pertes. Celle retenue est une jeune entreprise qui dispose d'un capital social d'un demi-million d'euros et son offre de contrat de gaz avait été lancée fin 2020, donc tout récemment. Elle a cessé son activité début novembre 2021. Elle avait alors moins de 15 clients dont aucun n'avait la même consommation que la RIVP. Elle ne pouvait donc pas faire de comparatif. Était-il donc prudent, lorsque l'on gère 63 463 logements, que l'on souhaite bénéficier de prix fixes, de choisir un tel fournisseur ? Le contrat cité n'est pas connu, notamment la clause de force majeure. Il serait donc bon de vérifier si la RIVP n'a pas laissé aux fournisseurs la possibilité de sortir du contrat en cas de variations de prix trop brutales.

Je souhaiterais également revenir ici sur la taxonomie qui est un synonyme du terme classification. L'objet de la taxonomie à l'échelle de l'Europe est de définir quels investissements peuvent entrer dans les critères de la finance verte et ainsi bénéficier de financements privés à finalité durable et de certaines subventions. L'intégration du gaz dans ce label s'explique aisément puisque de toutes les énergies carbonées, le gaz est celui qui produit le moins de CO2. Ainsi, une centrale nucléaire produit 6 g de CO2 par kilowattheure, le gaz naturel 443 et la centrale à charbon plus d'un kilo par kilowattheure. L'électricité européenne est aujourd'hui encore produite à hauteur de 20 % par du charbon, notamment en Allemagne et en Pologne. Durant le temps nécessaire pour faire évoluer les productions d'énergie propre, le gaz est donc perçu comme une

énergie de transition qui permettra de stopper la consommation de charbon extrêmement polluante. Je rappelle ici, car il faut être précis, qu'une centrale à gaz ne sera intégrée à la taxonomie que si elle remplace une centrale d'énergie fossile plus polluante et qu'elle émet moins de 270 g de CO2 par kilowattheure produit. La stratégie est donc censée participer significativement à la diminution du gaz à effet de serre.

Je tenais également à rappeler ici que l'État a lancé de nombreuses mesures pour favoriser et financer l'isolation thermique des bâtiments privés et publics et dans le cadre du plan France relance, un dispositif a été renforcé en octobre 2020 et le dispositif « ma prime rénov' » a été reconduit en 2022. C'est pourquoi, nous vous demandons de retirer le considérant mettant en cause à la fois le chef de l'État, la politique du gouvernement et l'Europe, notamment sur la réforme de la taxonomie, ce qui nous permettra de soutenir alors votre vœu. Si vous ne retirez pas ce considérant et le dernier alinéa du vœu qui est lié, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Vous demandez le retrait de quel considérant ?

Madame IBLED : Le considérant sur la taxonomie.

Monsieur le Maire : Parce qu'il y a deux pages de considérants. C'est tout de même un peu excessif. Vous retirez aussi la dernière phrase du dispositif. Pouvez-vous préciser laquelle ?

Madame IBLED : Il s'agit de l'alinéa qui est lié à la taxonomie.

Monsieur le Maire : Ça, c'est le considérant. Il se situe où dans le dispositif ? Est-ce que vous pouvez nous préciser quel alinéa vous retirez dans le dispositif ?

Madame IBLED : Il s'agit du dernier alinéa où la Ville de Paris appelle à la fois le gouvernement et les décideurs européens.

Monsieur le Maire : Très bien. Avant de vous répondre, nous allons passer la parole pour une explication de vote à Monsieur SITBON. Comme cela, Madame NIAKATÉ pourra réfléchir.

Monsieur SITBON : Il serait intéressant de savoir quels ont été les votes des membres des groupes respectifs lors des commissions d'appel d'offres parce que dans leur composition, il y a des représentants de chacun d'entre eux. Comme vous le savez, le prix du gaz a très fortement

augmenté et c'est dans ce contexte que certains fournisseurs d'énergie ont interrompu la fourniture de leurs clients. Mi-décembre, après de nombreux échanges, ce fournisseur a décidé d'arrêter de manière unilatérale l'approvisionnement des chaufferies de la RIVP. De ce fait, cette dernière a été dans l'obligation de conclure en urgence un nouveau marché aux prix actuels qui sont bien plus élevés que les termes du marché de 2020. Face à ce comportement et au préjudice sérieux qu'il représente, la RIVP a engagé une procédure contre le fournisseur défaillant avec l'objectif d'obtenir une indemnisation qui serait bien évidemment rétrocédée, le cas échéant, aux locataires qui sont lésés. Dans le 15ème arrondissement, que cette affaire concerne néanmoins, cela représente à peu près 670 locataires. Les locataires concernés ont été destinataires d'un courrier d'information de la RIVP et les représentants des locataires ont été associés tout au long de cette démarche.

En complément des actions menées par la RIVP, je souhaite souligner l'action de la Ville de Paris et des bailleurs sociaux pour venir en aide aux locataires fragilisés par l'augmentation globale des prix de l'énergie et en soutien au pouvoir d'achat des ménages. Cette mobilisation s'est traduite, d'une part, par une contribution revue à la hausse pour le fonds de solidarité logement. Même si tout le monde n'y a pas droit, il y a beaucoup de familles pour lesquelles cela est important. Cela a permis de venir en aide aux locataires qui auraient des difficultés. D'autre part, les bailleurs sociaux ont également renforcé leur accompagnement social à destination des locataires concernés. La Ville ainsi que la RIVP sont donc pleinement mobilisées sur ce sujet qui nous préoccupe. Pour notre part, nous voterons pour ce vœu qui est présenté par le groupe GEP.

Monsieur le Maire : Merci pour ces éléments de langage. Madame NIAKATÉ, avez-vous pris votre décision concernant la proposition de Madame IBLED ?

Madame NIAKATÉ : Je fais une contre-proposition.

Monsieur le Maire : La nuit est à nous.

Madame NIAKATÉ : Une rapide contre-proposition. Pour ne pas émouvoir les élus du groupe Indépendants et Progressistes, je retirerai du bout de phrase que je conserverai la mention de « *de la part du chef de l'État* » et au dernier alinéa la mention au gouvernement.

Monsieur le Maire : Cela donnerait à l'avant-dernier alinéa : « *considérant à ce titre qu'il est insensé de vouloir inscrire dans le cadre de la taxonomie européenne...* ». Et ensuite, dans le dispositif, « *la Ville de Paris rappelle la nécessité* » et vous enlevez « *au gouvernement* ».

Monsieur le Maire : Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Madame NIAKATÉ. Non, nous n'allons pas accepter l'amendement tel qu'il est proposé, donc nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Je suppose que vous rétablissez le vœu dans son intégrité originelle.

Madame NIAKATÉ : Absolument.

Monsieur le Maire : Parfait. Je soumets ce vœu à votre vote avec un avis de l'exécutif qui est l'abstention. Qui est pour ce vœu ? Le groupe Paris en Commun et les Verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Quelques informations diverses pour terminer :

- lundi 14 février : séance plénière du conseil local du handicap sur le stationnement ;
- mardi 15 février : réunion publique–débat, en visio, sur le plan d'aménagement et de développement durable ;
- jeudi 17 février : à 20 heures, les Musicales du 15ème en salle des fêtes ;

Les prochaines séances du Conseil d'arrondissement auront lieu les lundis 7 mars, 16 mai et 20 juin à 18 heures. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement